



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
8 mars 2010
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 17 de la liste préliminaire*
Les technologies de l'information et de la communication au service du développement

Conseil économique et social
Session de fond de 2010
New York, 28 juin-23 juillet 2010
Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire**
**Questions relatives à l'économie et à l'environnement:
Science et technique au service du développement**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré à la demande du Conseil économique et social qui, dans sa résolution 2006/46, avait prié le Secrétaire général d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information dans le cadre des rapports annuels qu'il adresse à la Commission. Il passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial aux niveaux international et régional, et recense les obstacles et les problèmes rencontrés. Il a été établi par le secrétariat de la CNUCED d'après les renseignements fournis par des organismes du système des Nations Unies et d'autres entités sur les activités menées en 2009 pour donner suite au Sommet mondial, le but étant de partager des bonnes pratiques et des enseignements.

* A/65/50.

** E/2010/1.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.....	3
I. La société de l'information: situation générale et évolution	3
A. La connectivité s'améliore, mais les PMA restent à la traîne.....	3-4
B. Financer le secteur des TIC en période de ralentissement économique.....	4
C. Vers une culture mondiale de la cybersécurité	5
D. Question des contenus et logiciels libres	5-6
E. Les TIC et l'environnement.....	6
II. Mise en œuvre et suivi aux niveaux régional et international	6
A. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional	6
B. Mise en œuvre et suivi au niveau international	13
III. Conclusions et recommandations.....	34

Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément aux résolutions 2006/46 et 2007/8, 2008/3 et 2009/7 du Conseil économique et social, où il est demandé au Secrétaire général de l'ONU d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, à partir des contributions reçues des organismes des Nations Unies concernés, et d'autres entités, le cas échéant.

2. Dans sa résolution 2008/3, le Conseil demande aussi qu'en présentant leurs rapports à la Commission, les organismes qui coordonnent la mise en œuvre des grandes orientations lui signalent les obstacles et les difficultés rencontrés par toutes les parties prenantes au sujet des engagements et des recommandations découlant des grandes orientations pertinentes, sur les plans régional et international, et formulent des propositions sur les mesures que la Commission pourrait prendre, si cela est jugé nécessaire.

3. Dans sa résolution 2009/7, le Conseil a prié tous les organismes des Nations Unies de participer au rapport sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information en indiquant les décisions et les résolutions adoptées par leurs instances compétentes et les projets et activités pertinents qu'ils mènent.

4. On trouvera dans le présent rapport des analyses des réponses communiquées par 18 organismes internationaux et régionaux¹ suite à une lettre du Secrétaire général de la CNUCED les invitant à fournir des éléments sur les tendances, les succès et les obstacles recensés dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial. Il ne prétend pas donner un compte rendu exhaustif de toutes les activités de mise en œuvre, et met l'accent sur les principales initiatives engagées depuis février 2009, telles que les organismes concernés en ont rendu compte².

I. La société de l'information: situation générale et évolution

A. La connectivité s'améliore, mais les PMA sont encore en retard

5. La connectivité continue de s'améliorer, notamment en ce qui concerne la téléphonie mobile. Selon des estimations récentes, le nombre d'abonnements au téléphone mobile atteindra 5 milliards en 2010³. L'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) est l'un des faits marquants de ces dix dernières années dans les pays les moins avancés (PMA) (CNUCED, 2009; UIT, 2010)⁴. Les progrès ont été particulièrement sensibles s'agissant de la téléphonie mobile, avec des conséquences majeures du point de vue des gains accrus découlant de son utilisation pour le

¹ Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement, Banque mondiale, CCI, CEA, CEE, CEPALC, CESA, CESAP, CNUCED, Conseil de l'Europe, FAO, Forum de la gouvernance d'Internet, OCDE, OMS, ONUDI, UIT, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, UNESCO et UNU.

² Le texte intégral des communications de chaque organisme peut être consulté sur le site Web de la Commission: <http://www.unctad.org/ctsd>.

³ UIT, 2010, *Measuring the Information Society 2010* (Genève: UIT).

⁴ CNUCED, 2009, *Information Economy Report 2009* (Genève: CNUCED) et UIT, 2010, *Measuring the Information Society 2010* (Genève: UIT).

développement. Entre 2000 et 2008, le nombre moyen d'abonnements au téléphone mobile pour 100 habitants dans les PMA est passé de moins de un à une vingtaine. Dans certains PMA, le taux de pénétration est devenu très élevé. Par exemple, les Maldives ont enregistré un taux supérieur à 100 % en 2008, et la Guinée équatoriale et la Gambie un taux supérieur à 60 %. Toutefois, 10 PMA avaient encore un taux de pénétration du téléphone mobile de moins de 10 % fin 2008: le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, les Îles Salomon, Kiribati, le Myanmar, la Somalie et le Timor-Leste.

6. Dans d'autres domaines, comme le téléphone fixe, l'accès à l'Internet et le raccordement au haut débit, les PMA se situent encore loin derrière les autres pays en développement. Si, au cours des dix dernières années, les PMA ont légèrement comblé leur retard sur le reste du monde en matière de pénétration moyenne du téléphone fixe, ils ne disposaient fin 2008 que de moins d'une ligne fixe pour 100 habitants. Bien que l'accès à l'Internet ait progressé, seulement 1 habitant des PMA sur 1 000 était utilisateur de l'Internet en 2000. Ce nombre était passé à 24 utilisateurs pour 1 000 habitants en 2008. Malgré cet accroissement, le taux d'accès à l'Internet était environ 10 fois plus élevé dans le monde en général. C'est toutefois en ce qui concerne le raccordement au haut débit que le fossé est le plus marqué. Son taux de pénétration moyen a progressé pour l'ensemble des PMA, mais à partir d'un niveau négligeable au début des années 2000. En 2008, il était encore 200 fois plus élevé dans le reste du monde que dans les PMA⁵.

B. Financer le secteur des TIC en période de ralentissement économique

7. D'aucuns s'inquiètent que la crise économique et financière en cours ne vienne compromettre l'évolution favorable en matière de diffusion des TIC et les investissements qui sont nécessaires pour garantir l'accès universel à ces technologies⁶. Si l'ampleur du reflux actuel des financements de donateurs est quelquefois difficile à évaluer, il serait bon cependant que les décideurs étudient la possibilité d'un recours à des mesures anticycliques afin de stimuler le développement des infrastructures de TIC.

8. Les investissements dans les infrastructures de télécommunications comptent pour une large part des dépenses d'équipement de beaucoup de pays et peuvent facilement se trouver compromises en cas de crise économique. On peut raisonnablement penser que si les capitaux privés deviennent moins accessibles, ce sont les pays en développement qui en souffriront le plus. Par ailleurs, dans la mesure où les fonds de donateurs destinés au secteur des TIC ont souvent été réaffectés au paiement des plans de relance nationaux, il n'est pas improbable que de nombreux projets financés par des donateurs manquent de fonds et finissent par être arrêtés.

9. Le financement du secteur des TIC peut être assuré soit en y injectant des capitaux publics en remplacement des capitaux que le secteur privé ne peut plus fournir, soit en proposant des incitations économiques pour attirer les capitaux privés. En particulier, des programmes de relance budgétaire à contre-cycle visant à mettre en place des infrastructures à haut débit peuvent stimuler la croissance et le développement économiques à long terme.

⁵ CNUCED, 2009, Information Economy Report 2009 (Genève : CNUCED).

⁶ Voir par exemple UIT (2009), *Confronting the Crisis: ICT Stimulus Plans for Economic Growth* (Genève: UIT) and CNUCED (2009): *Information Economy Report 2009: Trends and Outlook in Turbulent Times* (New York et Genève: ONU).

C. Vers une culture mondiale de la cybersécurité

10. Les cyberattaques font peser une menace croissante sur les systèmes de TIC performants dont dépendent les sociétés modernes. À sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la cybersécurité dans laquelle elle estime nécessaire d'aider les pays dans leurs efforts par des activités nationales, régionales et internationales d'échange d'informations et de collaboration afin d'agir efficacement face au caractère de plus en plus transnational des menaces informatiques. Cette résolution témoigne de la volonté de la communauté internationale d'instaurer une culture mondiale de la cybersécurité. En particulier, elle affirme que les gouvernements doivent assumer la responsabilité de la sécurité des infrastructures essentielles de l'information, en tant que chefs de file à l'échelon national, en coordination avec les parties concernées. Elle préconise en outre une démarche fondée sur les risques, dans laquelle toutes les parties concernées sont informées des risques, des mesures préventives et des ripostes efficaces, compte dûment tenu de leurs rôles respectifs.

11. La résolution souligne l'utilité d'une évaluation périodique des progrès réalisés dans le cadre des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles de l'information. Afin d'entretenir le mouvement et d'accentuer l'intérêt porté aux questions de cybersécurité, les États Membres sont invités à présenter des exposés succincts de leurs principales initiatives en matière de cybersécurité et de protection des infrastructures essentielles de l'information, afin de mettre en lumière «les résultats obtenus et les meilleures pratiques suivies au niveau national, les enseignements tirés et les domaines dans lesquels les efforts doivent se poursuivre». Une méthode d'auto-évaluation proposée à titre facultatif doit aider les pays à évaluer les efforts nationaux existants en matière de cybersécurité et de protection des infrastructures essentielles de l'information.

12. Un nouveau personnel qualifié est nécessaire pour lutter contre les cyberattaques, qui se multiplient. Les stratégies nationales de cybersécurité doivent prendre acte de la nécessité de mieux informer et de renforcer les capacités en créant des programmes d'éducation et de formation adaptés dans les écoles et les universités. Une culture mondiale de la cybersécurité suppose un système éducatif capable de produire des talents qui à la fois comprennent les enjeux et les difficultés de l'architecture mondiale de l'Internet, et sachent intervenir en connaissance de cause dans tel ou tel contexte local particulier. On estime que dans le domaine techniquement difficile qu'est la cybersécurité, des diplômes supérieurs sont une nécessité et qu'il devrait en être proposés dans les universités et les centres de formation du monde entier.

D. Question des contenus et logiciels libres

13. La question des contenus mérite qu'on s'y intéresse de plus près vu le succès croissant des stratégies décentralisées de création et de gestion de contenus, saluées pour leur aptitude à produire des contenus conviviaux, adaptés à l'utilisateur et pertinents.

14. La prise d'initiative s'accroît partout dans le monde en matière de logiciels libres. La technologie utilisée pour ce type de plates-formes devenant plus accessible, de nombreux projets de logiciels libres ont commencé à apparaître. Les logiciels libres créent des possibilités supplémentaires de répondre aux besoins en matière de TIC, par exemple en permettant la collaboration entre des sociétés de logiciels et des collectivités locales, et en favorisant des modèles dont certaines composantes sont propriétaires et d'autres libres. Les systèmes libres peuvent être adaptés aux besoins locaux; ils favorisent l'indépendance des utilisateurs, qui en gardent plus facilement la maîtrise; et ils développent des capacités locales. La formation continue et les efforts de sensibilisation sont toutefois indispensables

pour informer les décideurs de la viabilité des produits de logiciel libre. Deux des principaux domaines où les solutions de logiciel libre se heurtent à des difficultés sont les questions de viabilité et d'interopérabilité. Si le potentiel de réduction des coûts est le premier motif d'intérêt pour une solution de logiciel libre, l'intérêt à plus long terme peut être d'offrir un plus grand choix aux consommateurs de TIC. C'est un domaine dans lequel les gouvernements peuvent jouer un rôle fondamental. Une possibilité pour les gouvernements serait d'assurer à tous les fournisseurs de logiciels de meilleures possibilités d'accès au marché et d'aider les initiatives de logiciel libre à accéder aux débouchés offerts par le marché.

E. Les TIC et l'environnement

15. L'amélioration de l'efficacité écologique est un domaine d'application utile des TIC. Par exemple, l'innovation dans les TIC a permis d'élaborer des applications écologiquement rationnelles dans les domaines de la production et de la distribution d'électricité, du bâtiment et des transports. Les systèmes de transports et les réseaux d'électricité intelligents sont deux applications des TIC offrant un fort potentiel de réduction des émissions de carbone. Les systèmes de transport intelligents appliquent les TIC aux infrastructures de transport et aux véhicules afin de réduire les temps de transport, la pollution créée par les transports et les consommations de carburant. Dans les réseaux électriques intelligents, les TIC sont utilisées dans la gestion et le contrôle de l'acheminement de l'électricité pour obtenir et transmettre les informations locales. Des applications de TIC innovantes qui présentent des avantages pour l'environnement existent aussi dans des domaines comme la gestion de l'eau, la protection de la biodiversité et la réduction de la pollution.

16. Outre les améliorations qu'elles peuvent permettre en matière d'efficacité écologique, les TIC doivent progresser en tant que telles pour devenir plus efficaces sur le plan écologique. Le secteur des services, en particulier, consomme de fortes quantités d'énergie pour alimenter ses TIC. Des mesures d'efficacité pourraient réduire sensiblement cette consommation et l'impact du secteur sur l'environnement. Afin de repérer les améliorations potentielles, il est important de mesurer l'impact sur l'environnement des secteurs reposant sur les TIC. L'innovation en matière de TIC est fondamentale pour inciter à un développement économique durable⁷.

II. Mise en œuvre et suivi aux niveaux régional et international

A. Mise en œuvre et suivi à l'échelon régional

17. Les commissions régionales de l'ONU continuent d'appuyer la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial au moyen de plans d'action régionaux⁸. Il a été rendu compte d'une large gamme d'activités au niveau régional: facilitation des échanges de bonnes

⁷ UIT (2008), *ICTs and e-Environment* (Genève, UIT) et UIT (2009), *ITU Background Paper on ICTs and Climate Change* (Genève, UIT).

⁸ Pour de plus amples détails, voir le rapport du Secrétaire général intitulé «Promouvoir l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire, en vue de renforcer les capacités de tous les individus dans une société numérique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information» (E/CN.16/2007/2).

pratiques et d'expériences, appui aux gouvernements dans l'élaboration des politiques, mise en place de services en ligne et activités diverses de renforcement des capacités, notamment.

1. Afrique

18. Dans le cadre de l'initiative «Société africaine à l'ère de l'information», la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est de plus en plus sollicitée par les États membres qui souhaitent une assistance au niveau national, sous-régional ou régional pour mettre au point ou affiner leurs politiques de TIC et promouvoir l'application des TIC dans les domaines de la gouvernance, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, des finances et du commerce.

19. Sur le plan régional, la connectivité évolue favorablement en Afrique. Par exemple, trois câbles de fibres optiques sous-marins ont été inaugurés en 2009 et plusieurs autres devraient être achevés d'ici à 2011. Le câble de fibres optiques Afrique australe-Afrique de l'Est (SEACOM), long de 17 000 kilomètres, est entré en service en 2009, au départ de l'Afrique du Sud, de Djibouti, de l'Égypte, du Kenya, du Mozambique et de la Tanzanie. L'Ouganda et le Rwanda, pays sans littoral, sont reliés au SEACOM par leur infrastructure dorsale nationale. Le câble sous-marin longeant l'Afrique de l'Est pour relier le Kenya aux Émirats arabes unis (TEAMS) a été inauguré en 2009 également⁹. Les projets de câblage sur environ 10 000 kilomètres du système de câble sous-marin de l'Afrique de l'Est (EASSy), qui vont de l'Afrique du Sud au Soudan en longeant la côte est de l'Afrique, doivent devenir opérationnels mi-2010. Huit pays y seront reliés: Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Mozambique, Somalie, Soudan et Tanzanie. Il existe aussi un certain nombre d'initiatives de câbles à fibre optique sous-marins en Afrique du Nord et sur la côte occidentale de l'Afrique qui ont été lancées en 2009 pour relier l'Afrique à l'Europe. Ces nouveaux câbles à fibres optiques devraient réduire le coût des communications Internet sur le continent.

20. La CEA a continué de soutenir la création d'entreprises et l'innovation et les investissements dans le domaine du commerce électronique en 2009. Elle a prêté son soutien au lancement de l'Alliance africaine pour le commerce électronique par les autorités portuaires et douanières en collaboration avec des commissionnaires et transitaires en douane des secteurs public et privé de pays africains et des ONG. Par ailleurs, elle a réalisé et publié une étude sur la banque mobile couvrant l'Afrique du Sud, le Kenya et le Sénégal.

21. L'administration en ligne est un sujet auquel la CEA s'intéresse de près. Il ressort de l'*United Nations e-Government Survey* (Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne)¹⁰ que l'Afrique se classe nettement en dessous de la moyenne mondiale. Pour remédier à cette situation, la CEA a aidé ses États membres à élaborer des stratégies nationales d'administration en ligne. À cet égard, la CEA a lancé le prix TIGA (Technology in Government in Africa) pour l'utilisation de la technologie dans l'administration, en collaboration avec les Gouvernements canadien et finlandais. En 2009, le prix a été décerné

⁹ <http://www.itnewsafrika.com/>.

¹⁰ L'*United Nations e-Government Survey* est une étude publiée par le Département des affaires économiques et sociales qui peut être consultée aux adresses suivantes: <http://www.unpan.org/e-government>; <http://www2.unpan.org/egovkb/>. Il s'agit d'un classement comparatif des pays du monde d'après certains indicateurs, notamment l'état de préparation à l'administration en ligne et le degré de participation à l'administration en ligne.

à 12 projets innovants de 10 pays africains au titre de réalisations qui ont modifié la façon dont les services publics sont assurés grâce à l'utilisation des TIC.

22. La CEA a incité les pays membres à développer des contenus qui utilisent les langues locales et des logiciels libres. Une enquête menée par la CEA a montré que seulement 35 % des organismes sondés, notamment les organismes des États membres chargés de la coordination pour le Sommet mondial et les communautés économiques régionales, ont lancé des initiatives de soutien à la création de logiciels en langues locales. Trente neuf pour cent des sondés ont indiqué cependant que leurs gouvernements soutiennent, au moyen de partenariats public-privé, des activités de recherche sur le développement matériel et logiciel, notamment sur des logiciels propriétaires, libres et gratuits; des jeux de caractères standard; des codes langues; des dictionnaires électroniques; des travaux terminologiques et lexicaux; des moteurs de recherche multilingues; des outils de traduction automatique; des noms de domaine internationalisés; le référencement de contenus; ainsi que des logiciels généraux et spécialisés.

23. Les initiatives de coopération régionale se sont renforcées en Afrique à plusieurs égards en 2009. En octobre 2009, les ministres chargés des TIC des pays de la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO) ont adopté un ensemble de lois élaboré par la CEA sur les transactions électroniques, la cybercriminalité et la protection des données personnelles. En outre, le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA) a appliqué les orientations stratégiques en matière de TIC approuvées par la CEA concernant les indicateurs de TIC et l'administration, la législation et la sécurité en ligne. En outre, la CEA est priée dans la Déclaration Olivier Tambo adoptée en novembre 2009 de mettre au point, dans le cadre de l'initiative «Société africaine à l'ère de l'information», une convention sur la cyberléislation pour adoption par les États membres d'ici à 2012. La Commission européenne a approuvé une proposition de financement d'un montant de 10 millions de dollars des États-Unis à l'appui du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (PARAES) élaboré par la CEA pour l'Union africaine.

24. Le Gouvernement tunisien, en collaboration étroite avec la CNUCED et l'UIT, et en partenariat avec l'Alliance mondiale pour les TIC au service du développement et la Banque africaine de développement, a organisé le quatrième Forum «ICT4All» – Tunis+4 à Hammamet (Tunisie) en novembre 2009, sous le patronage du Président de la Tunisie, M. Zine El Abidine Ben Ali. Le Forum a examiné le thème de l'innovation dans le domaine des TIC comme moyen de renforcer la compétitivité et la croissance. Il a été l'occasion d'échanger des expériences nationales concernant l'utilisation des TIC pour développer et promouvoir l'entrepreneuriat et la compétitivité. Ce forum a réuni près de 1 800 participants venus de 52 pays.

25. Le Forum a mis l'accent sur les stratégies nationales pour les applications de TIC, en particulier dans les entreprises et dans d'autres domaines de l'activité économique, et a abordé divers sujets concernant l'innovation dans les TIC, les entreprises et la promotion des investissements. En particulier, les participants ont estimé que le continent africain devait bénéficier de possibilités qui lui permettent de se connecter, et d'utiliser l'infrastructure et les services existants pour créer ses propres solutions. Les participants ont également évoqué les succès obtenus dans le domaine de la téléphonie mobile en Afrique, en soulignant les modèles économiques novateurs qui ont permis ces succès. En outre, bon nombre d'organisations internationales et régionales participantes ont présenté des projets de TIC au service du développement et des solutions TIC. Le Forum a aussi permis d'échanger des bonnes pratiques et des données d'expérience sur l'innovation dans les TIC, les possibilités d'investissement, les partenariats et les marchés potentiels pour les différents modèles économiques.

2. Asie et Pacifique

26. Malgré une croissance très vigoureuse du secteur dans la région de l'Asie et du Pacifique, le degré et le rythme auxquels les TIC sont adoptées varient sensiblement d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. Ainsi, les régions isolées et pauvres restent mal desservies et le fossé numérique s'aggrave au plan de l'accès à l'Internet et au haut débit.

27. Les membres de la CESAP ont consenti un effort particulier en matière de diffusion de l'information en utilisant les TIC pour assurer des services publics. Le groupe de travail Light Houses, qui soutient les initiatives Open City Portal et CityNet, incite les villes et les administrations municipales à utiliser les TIC dans leur travail. D'autres initiatives visant à assurer l'accès aux TIC dans les zones isolées et mal desservies ont vu le jour, par l'intermédiaire notamment du réseau de télécentres de la région Asie et Pacifique et du réseau de télécentres Europe-Asie. En collaboration avec la Banque asiatique de développement et le Compte de l'ONU pour le développement, la CESAP a également soutenu le développement de l'accès aux TIC dans les régions rurales isolées au moyen d'initiatives de cybercentres locaux.

28. En matière de renforcement des capacités, la CESAP a atteint de nouveaux objectifs par l'intermédiaire du Centre de formation Asie-Pacifique pour les TIC au service du développement, créé par les pays de la CESAP en 2006, et de son programme phare intitulé «Université des TIC pour les responsables gouvernementaux». L'Université a conçu à ce jour huit modules sur les TIC pour le développement disponibles en trois langues (anglais, indonésien et russe). Deux modules supplémentaires, sur les TIC pour la réduction des risques de catastrophe et sur les changements climatiques et les TIC, sont en cours d'élaboration. Le programme a été adopté et repris dans un certain nombre de pays en vue du renforcement des capacités TIC des responsables et des agents publics, et 760 participants ont reçu une formation dans le cadre de 22 ateliers et d'autres activités organisés par l'Université. Le programme Université virtuelle du Centre Asie-Pacifique (AVA – <http://ava.unapcict.org>) est utilisé pour l'enseignement à distance.

29. À sa première session tenue en mars 2009, le Comité de la technologie de l'information et des communications a préconisé de renforcer la coopération régionale dans l'application des TIC en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs définis lors de sommets internationaux pour remédier à des problèmes économiques, sociaux et techniques, notamment l'amélioration de la connectivité dans le Pacifique et la réduction des risques de catastrophe. Le Groupe d'experts sur la coopération régionale pour l'édification d'une société de l'information dans la région de l'Asie et du Pacifique, à sa réunion de juillet 2009, a recommandé une série de mesures visant à atteindre les grands objectifs définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information dans la région Asie et Pacifique, après examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet.

30. Afin de répondre aux priorités de la région (crise économique et changements climatiques, notamment), la CESAP a entrepris des travaux originaux de recherche et d'analyse, portant notamment sur la promotion de TIC écologiques, une étude du cas de la République de Corée lors de la crise financière de 1997, et un examen de diverses initiatives de TIC pour la gestion des catastrophes. Le Groupe de travail régional interinstitutions sur les TIC, initiative conjointe de la CESAP, de l'UIT et de la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, à sa dernière réunion tenue en novembre 2009, est convenu de mettre en place des moyens de communication régionaux pour la gestion des risques de catastrophe. Lors de sa première session en mars 2009, le Comité de la réduction des risques de catastrophe a préconisé de créer un portail Asie-Pacifique pour

l'accès et la diffusion des informations et des analyses relatives à la réduction et à l'évolution des risques de catastrophe.

31. La CESAP prévoit de mener des recherches et des analyses pour l'amélioration de la connectivité TIC dans les régions mal desservies, en particulier l'accès au haut débit. Il est prévu d'œuvrer en ce sens grâce à des partenariats public-privé, étant donné le rôle important du secteur privé dans l'adoption et la diffusion des TIC. Afin de répondre aux priorités de la région au lendemain de la crise économique, la CESAP entend préconiser une meilleure intégration régionale grâce à une connectivité TIC accrue dans des domaines comme la facilitation du commerce et des transports et la connectivité des petits États insulaires isolés de la région du Pacifique aux fins du développement économique. La CESAP appuiera aussi ces initiatives par des contributions à des initiatives mondiales comme le projet du Département des affaires économiques et sociales sur la promotion des TIC en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, projet qui s'adresse non seulement aux responsables et aux décideurs mais aussi à la société civile, au secteur privé et aux universités.

3. Asie occidentale

32. Compte tenu de l'impact de la crise financière, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a adopté des mesures pour promouvoir sa vision d'une économie fondée sur le savoir au service du développement.

33. Pour prolonger l'élan du Sommet mondial sur la société de l'information et promouvoir l'application du Plan d'action régional, la CESAO a organisé en juin 2009, à Damas, en Syrie, une conférence intitulée «Suite donnée sur le plan régional aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information»¹¹. Cette conférence à laquelle ont assisté plus de 275 participants avait pour objectif, principalement, de faire le point de l'application des textes issus du Sommet mondial, du Plan d'action régional pour l'édification de la société de l'information en Asie occidentale et de la stratégie arabe sur les TIC, et de les actualiser compte tenu de l'expérience acquise. La conférence a abouti à une mise à jour du Plan d'action régional et s'est achevée par l'adoption de la «Déclaration de Damas concernant la promotion de la société arabe du savoir pour un développement économique et social durable»¹².

34. La CESAO a continué de tenir à jour son portail sur la société de l'information (ISPER)¹³ qui contient les renseignements et mises à jour nécessaires au suivi du plan d'action régional ainsi que de l'ensemble des questions liées au Sommet mondial. Relié au système d'information statistique de la CESAO, ce portail permet aux utilisateurs d'interroger la base de données et d'accéder aux profils régionaux et nationaux de la société de l'information, et met des forums à la disposition des parties prenantes du Sommet mondial pour débattre en temps réel.

35. En 2009, la CESAO a poursuivi l'application du projet d'établissement de réseaux de savoir au moyen de points d'accès aux TIC pour les populations défavorisées, considérant que le manque d'accès à l'information et au savoir dans les régions défavorisées est un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Sommet mondial. Au premier semestre 2009, les téléc centres ont communiqué sur le portail régional des réseaux

¹¹ <http://www.escwa.un.org/information/meetingdetails.asp?referenceNum=850E>.

¹² <http://css.escwa.org.lb/ICTD/850/DamascusProclamationAr.pdf>.

¹³ <http://isper.escwa.org.lb>.

de savoir des renseignements et des connaissances utiles aux collectivités concernées¹⁴. En juillet 2009, à Amman, en Jordanie, la CESAO a organisé conjointement avec la Fondation telecentre.org un forum des responsables de télécentre. Les objectifs de ce forum étaient les suivants: a) réunir les responsables du réseau pour renforcer les relations de travail et poser les bases des réseaux de savoir; b) présenter des pratiques de référence, des exemples de succès et des études de cas; c) permettre aux participants d'améliorer leur connaissance de l'utilisation des outils en ligne pour appuyer le réseau de savoir régional qui commence à se constituer; d) élargir le réseau régional de la CESAO à de nouveaux partenaires et acteurs. En janvier 2010, la CESAO a organisé conjointement avec l'organisation Gedaref ville digitale une réunion de suivi d'un atelier consacré à la gestion et à la pérennité des centres de connaissances¹⁵. Les objectifs étaient les suivants: a) réunir les gestionnaires de télécentres afin d'établir des relations solides qui permettent un renforcement des réseaux de savoir; b) familiariser les gestionnaires de télécentres avec des notions et des méthodes utiles pour atteindre les objectifs du projet; et c) former ces gestionnaires à la création et à la gestion de petites entreprises. D'autres ateliers sont prévus en 2010 pour aborder des thèmes concernant la préservation du réseau de savoir au-delà de la durée de vie du projet.

36. La CESAO a lancé une nouvelle initiative intitulée «Harmonisation de la cyberlégalisation à l'échelle régionale en vue de promouvoir la société du savoir dans le monde arabe» qui vise à atténuer les différences qui existent entre les pays de la région sur le plan des législations relatives au cyberspace. L'initiative doit permettre aux membres de la CESAO d'atteindre les objectifs fixés par l'Agenda de Tunis, de faciliter les transactions internationales et de répondre aux exigences de la société de l'information.

37. Une demande de commentaires de type informatif intitulée «Directives linguistiques concernant l'utilisation de la langue arabe dans les noms de domaine de l'Internet» a été publiée en 2009. La CESAO a aussi élaboré des documents visant à la création d'un registre panarabe afin de gérer et d'exploiter un nouveau nom de domaine générique de premier niveau «.Arab» et son équivalent RNI en caractères arabes.

38. En 2009, la CESAO a publié le document intitulé «Internet Governance: Challenges and Opportunities for the ESCWA Member Countries» afin d'améliorer la connaissance et la compréhension des questions de gouvernance de l'Internet et de promouvoir le rôle des pays arabes dans la société mondiale de l'Internet¹⁶.

4. Amérique latine et Caraïbes

39. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué de mettre en œuvre le plan d'action régional eLAC2010, conformément à l'accord conclu à San Salvador au moment de la réunion ministérielle de 2008. Le plan d'action eLAC2010 marque une étape importante vers la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici à 2015 et des objectifs fixés au Sommet mondial sur la société de l'information.

40. En dépit de la crise financière, les progrès accomplis les années précédentes ont continué de porter leurs fruits. En décembre 2009, une réunion d'étape consacrée à l'établissement de priorités pour la société de l'information du futur a produit un document visant à faire le point sur la société de l'information dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes¹⁷. Ce document indique que les pays de la région accomplissent des progrès

¹⁴ <http://www.knowledgenets.net>.

¹⁵ <http://www.escwa.un.org/information/meetingdetails.asp?referenceNum=1217E>.

¹⁶ <http://www.escwa.un.org/information/publications/edit/upload/ictd-09-7-e.pdf>.

¹⁷ <http://www.cepal.org/socinfo/noticias/documentosdetrabajo/6/38106/monitoreo.pdf>.

sensibles dans l'accès aux TIC et l'utilisation et l'intégration de ces technologies au service du développement et de l'insertion sociale, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'administration en ligne et les petites et moyennes entreprises (PME). Il signale toutefois que les progrès ont été inégaux selon les pays et que le fossé numérique persiste encore entre les pays ou dans un même pays. Comparant l'accès numérique dans les pays membres de la CEPALC par rapport aux pays de l'OCDE, le rapport constate que le fossé se réduit en ce qui concerne la téléphonie fixe et mobile et l'Internet, mais s'agrandit pour ce qui est de l'accès au haut débit, le coût de cet accès constituant aussi un problème.

41. En vue de diffuser les connaissances, plus de sept publications ont été publiées par la CEPALC et ont été ajoutées à sa série InfoSoc, disponible en ligne¹⁸. Ces études abordent des problèmes spécifiques et répondent à des questions concrètes que se posent les décideurs de la région. Elles portent notamment sur les thèmes suivants: la politique des TIC pour les écoles en Amérique latine et dans le monde: vision et enseignements; la transformation des points d'accès en pôles de savoir: analyse de dix expériences de télécentres locaux en Amérique latine; et les défis et les perspectives du secteur des logiciels en Amérique latine et dans les Caraïbes. En février 2009, un ouvrage intitulé «La société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes: le développement technologique et les technologies au service du développement» a été publié. Cet ouvrage aborde des questions diverses et complémentaires liées au développement régional de la société de l'information. L'Observatoire ONU-CEPALC de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (OSILAC), avec le soutien financier du Centre canadien de recherches pour le développement international, a lancé en avril 2009 en ligne un nouveau système d'information statistique sur les TIC¹⁹. Cette base de données en ligne permet au public d'accéder aux données et aux indicateurs obtenus par enquête auprès des ménages de 17 pays de la région sur les TIC; les données ont été harmonisées de manière à faciliter les comparaisons.

42. En 2009, l'OSILAC, l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), SOFTEX et le Comité directeur brésilien sur l'Internet ont organisé le cinquième Atelier sur la mesure de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes. La manifestation a réuni des représentants de 16 pays distincts de la région, employés notamment dans les organismes nationaux de statistique, les institutions nationales chargées d'élaborer, de coordonner et de promouvoir le développement des statistiques sur les TIC et des organismes internationaux, ainsi que d'autres participants représentant des universités, des ONG et le secteur privé. La réunion a examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la collecte et l'analyse des indicateurs sur les TIC concernant les ménages, les entreprises, et l'administration, la santé et l'éducation en ligne. Un répertoire révisé des pratiques de mise en œuvre des questions relatives aux TIC dans les enquêtes auprès des ménages et des entreprises a été présenté à la cinquième réunion de la Conférence statistique des Amériques, à Bogota, en août 2009. Dans un document analytique annexe, des méthodes étaient recommandées pour la formulation d'indicateurs concernant les objectifs du plan d'action eLAC, notamment ceux relatifs à l'administration et à l'éducation en ligne.

43. La CEPALC préconise de considérer l'accès au haut débit comme un service public. Conjointement avec la Fondation telecentre.org, un forum des responsables de télécentre d'Amérique latine et des Caraïbes a été organisé à Brasilia en mai 2009. Au cours de la réunion organisée à Santiago en octobre 2009 sur le thème «Raccordement numérique des

¹⁸ <http://www.cepal.org/socinfo/publicaciones>.

¹⁹ <http://www.cepal.org/tic/flash/>.

zones rurales et urbaines: les points d'accès aux TIC en tant qu'espaces stratégiques pour la mise en œuvre des politiques publiques de développement et d'innovation», plusieurs initiatives ont été lancées en ce qui concerne l'accès aux infrastructures.

5. Europe et région de la CEE

44. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a poursuivi ses travaux relatifs à la Convention d'Aarhus, en coopération avec l'Aarhus Clearinghouse for Environmental Democracy, structure d'échange qui contient des renseignements sur les lois et les pratiques afin de permettre la participation du public – au titre du droit d'accès à l'information – en matière d'environnement. Le mécanisme a atteint plus de 1 800 entrées en 2009 et un accord avec l'OCDE permet à la CEE de gérer le registre des rejets et transferts de polluants (RRTP). En partenariat avec Google.org et l'OCDE, la CEE a mis au point une carte mondiale en ligne des centres RRTP qui a été présentée à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 15 décembre 2009. En outre, la CEE a encouragé le développement du réseau de la Convention d'Aarhus de centres d'information du public sur l'environnement dans les pays européens émergents, dans le Caucase et en Asie centrale.

45. En 2009, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), en collaboration avec le Comité du commerce de la CEE, a poursuivi les travaux visant à améliorer et à promouvoir la prochaine génération de normes et d'outils de commerce électronique. Des progrès notables ont été faits et des accords ont été conclus sur plusieurs instruments importants, dont le guichet unique, la facture plurinationale et le répertoire de schémas XML (langage de balisage extensible) concernant les processus commerciaux.

46. Les pays de la CEE s'emploient énergiquement à concevoir et mettre en œuvre des systèmes de transports intelligents dans divers secteurs des transports. Ces nouveaux systèmes sont toutefois sous-réglementés à l'heure actuelle et devraient être harmonisés sur la base d'un consensus largement accepté concernant leur potentiel d'amélioration de la sécurité, de la fiabilité et de la qualité des services de transports.

47. La CEE continue d'avoir largement recours aux TIC pour promouvoir son programme sur l'énergie durable. De fait, la Classification-cadre de 2009 des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales a été adoptée et diffusée après avoir été examinée et commentée en ligne, par des spécialistes et par le Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales.

B. Mise en œuvre et suivi au niveau international

1. Assemblée générale

48. Le 21 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté par consensus les résolutions A/RES/64/212 sur la science et la technique au service du développement et A/RES/64/187 sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement. Dans la résolution A/RES/64/212, elle demande à la Commission de la science et de la technique au service du développement de continuer d'aider le Conseil économique et social à coordonner l'action entreprise par les organismes du système des Nations Unies comme suite aux recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que d'examiner les besoins particuliers des pays en développement dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des technologies de l'information et des communications, et de la gestion de l'environnement.

49. Dans la résolution A/RES/64/187, l'Assemblée générale réitère la demande faite à la Commission par le Conseil économique et social d'organiser à sa treizième session un débat de fond sur les progrès accomplis en cinq ans dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et notamment d'examiner les modalités de mise en œuvre et de suivi des résultats du Sommet, et invite tous les facilitateurs et toutes les parties concernées à prendre cela en compte dans leur contribution à cette session. Par ailleurs, elle prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution et la suite qui lui aura été donnée.

2. Conseil économique et social

50. Le Conseil économique et social a adopté le 24 juillet 2009 la résolution 2009/7 intitulée «Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information». Le Conseil, dans cette résolution, estime que les TIC ouvrent des perspectives nouvelles pour le règlement des problèmes de développement, en particulier dans le contexte de la mondialisation, et peuvent favoriser la croissance économique, la compétitivité, l'accès à l'information et au savoir, l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale, qui contribueront à accélérer l'intégration de tous les pays, en particulier les pays en développement, dans l'économie mondiale. Il prie la Commission de la science et de la technique au service du développement d'organiser à sa treizième session, qui se tiendra à mi-parcours de l'examen d'ensemble de 2015, un débat de fond sur les progrès accomplis en cinq ans dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, et notamment d'examiner les modalités de mise en œuvre et de suivi des résultats du Sommet, et invite tous les facilitateurs et toutes les parties concernées à prendre cela en compte dans leur contribution à cette session. Il prie, en outre, le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution et sur la suite qui lui aura été donnée.

3. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

51. En mai 2009, l'UIT a succédé à l'UNESCO à la présidence du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information. Elle a accueilli deux réunions du Groupe, en mai et en octobre. L'UNESCO, la CNUCED, le PNUD et la CEA en ont été désignés vice-présidents.

52. En coopération avec l'UNESCO et la CNUCED, l'UIT a accueilli des consultations ouvertes sur les mécanismes financiers visant à répondre aux enjeux des TIC pour le développement, qui ont eu lieu en octobre 2009 comme suite à la résolution 2008/3 du Conseil économique et social. Le débat et les conclusions auxquels ont donné lieu ces consultations, organisées à l'initiative du président et des vice-présidents du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, ont été cités par plusieurs réunions sur la question des mécanismes financiers, notamment celles du groupe intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement, tenues à Genève du 9 au 11 novembre 2009, ainsi qu'une réunion d'information tenue au quatrième Forum «ICT4All» en novembre 2009, à Hammamet en Tunisie.

4. Coordination de la mise en œuvre par l'ensemble des parties prenantes du Plan d'action de Genève

53. En tant que principaux facilitateurs de la mise en œuvre par l'ensemble des parties prenantes du Plan d'action de Genève, l'UIT, l'UNESCO et le PNUD ont organisé le

Forum 2009 du Sommet mondial sur la société de l'information du 18 au 22 mai 2009²⁰, en coopération avec la CNUCED. Le Forum a adopté de nouvelles modalités à la suite de consultations avec tous les partenaires du Sommet mondial, à savoir cinq jours de réunion comportant des réunions de haut niveau, des réunions consacrées aux grandes orientations du Sommet, des ateliers thématiques et des rencontres afin de créer des réseaux et des partenariats.

54. La réunion annuelle des organismes chargés de coordonner la mise en œuvre des grandes orientations s'est tenue le 22 mai dans le cadre du Forum, avec trois objectifs principaux: permettre un échange d'informations entre les facilitateurs et les autres parties prenantes; recenser les questions qui nécessitent des améliorations; et débattre des modalités de suivi du processus de mise en œuvre.

55. Conformément au paragraphe 120 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui encourage les parties prenantes à communiquer des informations relatives à l'application des textes issus du Sommet mondial, l'UIT a continué de gérer la base de données de l'Inventaire des activités du Sommet mondial, qui contenait fin 2009 plus de 4 000 références fournies par quelque 1 500 parties prenantes de plus de 140 pays. La base de données est mise à jour actuellement en vue de faciliter l'examen à mi-parcours du processus du Sommet mondial, et d'informer les parties prenantes des activités menées par les gouvernements et d'autres acteurs en vue d'atteindre les objectifs et les buts du Sommet mondial.

5. Partenariats avec la société civile et le secteur privé et multipartenariats

56. En novembre 2009, l'Association for Progressive Communications (APC) et l'Institut humaniste pour la coopération avec les pays en développement (Hivos) ont publié l'édition 2009 de leur rapport «Global Information Society Watch»²¹. Ce rapport examine l'état de la société de l'information du point de vue des organisations de la société civile du monde entier. Il a porté en 2009 sur le thème suivant: «L'accès en ligne à l'information et au savoir – promouvoir les droits de l'homme et la démocratie». Le rapport souligne que la liberté d'expression et la libre circulation de l'information et du savoir sont essentielles pour des sociétés démocratiques. Il comporte une partie innovante donnant une représentation visuelle de la situation des droits de l'homme et des crises politiques dans le monde.

57. En 2009, Business Action to Support the Information Society (BASIS), initiative de la Chambre de commerce internationale (CCI), a contribué au suivi du Sommet mondial par des rapports d'entreprises membres présentant des initiatives et des activités concrètes menées par des entreprises du monde entier en application de bon nombre de grandes orientations et de résultats du Sommet mondial. BASIS s'est déclarée très favorable au maintien du Forum sur la gouvernance d'Internet, estimant que la structure multipartenaires et les principes de fonctionnement de ce forum permettaient un dialogue ouvert unique en son genre entre un grand nombre de participants et d'acteurs. Les entreprises sont le principal fournisseur des équipements, des services et des applications qui constituent l'infrastructure de la société de l'information et ont totalisé en 2009 environ 500 millions de nouveaux abonnés au téléphone mobile (pour un total de 4,6 milliards d'abonnés) et 200 millions de nouveaux abonnés à l'Internet en 2009 (pour un total de 1,6 milliard d'abonnés). Avec la société civile et les gouvernements, les entreprises apportent aussi des contenus qui enrichissent et améliorent la vie des individus et contribuent au

²⁰ <http://www.itu.int/wsis/implementation/2009/forum/geneva/>.

²¹ <http://www.giswatch.org/gisw2009/GISW2009.html>.

développement économique, social et humain. De nombreuses entreprises et associations d'entreprises participent chaque jour à des activités, des partenariats et des initiatives qui tirent pleinement parti des TIC pour remédier à des problèmes qui concernent la vie des personnes, liés à l'éducation, à la santé ou encore à l'environnement. Les entreprises sont un investisseur de premier plan dans les infrastructures qui permettent à davantage de personnes de bénéficier des avantages des TIC. Des entreprises de dimensions diverses ont encore produit cette année des applications, des services et des produits nouveaux dont bénéficient les utilisateurs de TIC et de l'Internet et qui réduisent les coûts.

58. À la douzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, l'Alliance mondiale TIC et développement, le secrétariat de la Commission, l'UIT et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont organisé une table ronde sur le thème «Technologie mobile, convergence et outils de création de réseaux sociaux au service du développement et de la lutte contre la pauvreté», et une table ronde sur le thème «L'innovation dans la santé publique mondiale». Réunie en septembre 2009 à Monterrey pour son assemblée et son forum mondial annuels, l'Alliance mondiale TIC et développement a mis en place un nouveau partenariat sur les TIC et l'éducation. Ce partenariat mondial, intitulé «L'éducation pour tous à l'ère numérique», compte parmi ses membres certains grands organismes des Nations Unies comme l'UNESCO et la CEPALC, et des entreprises privées comme Nokia-Siemens Networks, Intel, et Cisco, notamment, qui coopéreront pour définir des principes et promouvoir l'utilisation des TIC dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Au cours de la session de fond du Conseil économique et social, en juillet 2009, l'Alliance mondiale a organisé un petit-déjeuner ministériel et une réunion spéciale sur l'Afrique et les PMA (Partenariats et santé – Santé numérique et développement en Afrique).

6. Facilitation des grandes orientations et activités menées par des organismes des Nations Unies

59. Les organismes du système des Nations Unies ont fait état de nombreuses activités ayant pour objet la facilitation des grandes orientations et la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial. Elles coopèrent dans le cadre de ces activités avec des gouvernements, avec les commissions régionales, et avec d'autres parties prenantes du secteur des ONG et du secteur privé, notamment.

a) Mise en œuvre des grandes orientations

Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement (C1)

60. L'étude de 2010 du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur l'administration en ligne, intitulée «Leveraging E-government at a time of financial and economic crisis»²², présente une analyse comparative du développement de l'administration en ligne dans les 192 États Membres en fonction de critères comme l'indice des services en ligne (appelé auparavant indice Web des services), les infrastructures de télécommunications et la dotation en capital humain. Cette étude examine le lien entre l'administration en ligne et les dépenses publiques (mesures d'incitation fiscale, par exemple), l'intégrité et l'efficacité du contrôle financier et la prestation de services publics.

²² Voir <http://www.unpan.org/e-government>; <http://www2.unpan.org/egovkb>.

61. En 2009, le Département des affaires économiques et sociales, en tant que facilitateur pour la grande orientation C1, s'est, par l'intermédiaire de sa Division de l'administration publique et de la gestion du développement, employé à soutenir les activités des États Membres visant à développer l'administration en ligne. Ainsi, la Division a mis au point le contenu d'un registre mondial de l'ONU regroupant des connaissances sur l'administration en ligne et l'administration mobile en recueillant des renseignements transnationaux et locaux sur la situation de l'administration en ligne et de l'administration mobile, et sur les politiques, les stratégies, les solutions et les activités de transfert de connaissances dans ce domaine. Ce registre facilite l'échange de connaissances, permet de développer les ressources, et sert à diffuser des bonnes pratiques ainsi que des indicateurs de référence fiables et cohérents sur l'efficacité en matière d'administration en ligne et d'administration mobile.

62. Le Département des affaires économiques et sociales et l'Union interparlementaire (UIP), par l'intermédiaire du Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication, créé conjointement par eux, ont développé leur répertoire en ligne de lois relatives aux TIC. Ce répertoire contient aujourd'hui 450 textes de loi en vigueur dans 121 pays en rapport avec neuf grands thèmes: la protection des enfants en ligne, la cybercriminalité, la cyberaccessibilité, le commerce électronique, les communications électroniques, les signatures électroniques, la liberté de l'information, les logiciels libres et le respect de la vie privée.

63. En novembre 2009, le Centre, en collaboration avec la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique, a organisé la troisième Conférence mondiale sur le parlement en ligne, où il a été question du rôle des TIC dans l'amélioration de la représentation, de la transparence, de la responsabilité, de l'ouverture et de l'efficacité au niveau parlementaire, d'un point de vue aussi bien politique que technique. En décembre 2009, le Centre et l'initiative Africa i-Parliaments Action Plan ont organisé un atelier intitulé «Renforcement de la coopération entre les bibliothèques parlementaires dans le cadre du Réseau parlementaire africain pour le savoir»²³.

64. En 2009, le Conseil de l'Europe a organisé à Madrid une conférence sur la démocratie et la participation en ligne, le «Forum pour l'avenir de la démocratie», qui a examiné comment la démocratie et la participation en ligne pouvaient contribuer à la transparence, à la responsabilité et à la réactivité des institutions démocratiques, faciliter la participation et le débat démocratiques, et rendre le processus démocratique plus accessible et participatif.

Infrastructure de l'information et de la communication (C2)

65. En 2009, en tant que facilitateur unique pour la grande orientation C2, l'UIT a mené plusieurs activités relatives aux infrastructures de l'information et des communications axées sur six domaines: 1) promotion de stratégies nationales des TIC; 2) harmonisation des politiques des TIC dans différentes régions; 3) élaboration d'initiatives régionales et de grandes initiatives nationales; 4) lancement d'initiatives thématiques mondiales relatives à l'infrastructure des TIC; 5) conception d'une plate-forme virtuelle de financement; et 6) mise en service d'un outil en ligne d'évaluation du développement des TIC.

66. En vue de mobiliser des fonds supplémentaires et de nouveaux partenariats pour atteindre les objectifs du Sommet mondial, notamment ceux relatifs au développement des infrastructures de TIC, l'UIT a poursuivi sa série de sommets «Connecter» en organisant le

²³ Voir www.apkn.org.

deuxième de la série, le Sommet «Connecter la CEI», à Minsk du 25 au 27 novembre 2009. Le Sommet a réuni 353 participants originaires de 18 États Membres, dont cinq chefs d'État et de gouvernement et un premier vice-premier ministre. Parmi les participants figuraient aussi 40 entreprises de TIC de premier plan, banques de développement, organisations internationales et autres parties prenantes. Le sommet s'est achevé par l'adoption d'une déclaration²⁴.

67. L'UIT a aussi organisé en 2009 cinq forums régionaux sur le développement – un par région – et a élaboré en étroite collaboration avec d'autres partenaires des supports de formation visant à réduire l'écart en matière de normalisation et à promouvoir la mise en œuvre de réseaux de prochaine génération et de réseaux à haut débit pour les pays en développement.

68. Dans le cadre de ses initiatives régionales, l'UIT a élaboré un certain nombre de grands projets régionaux axés sur 25 initiatives régionales visant à promouvoir le développement des infrastructures de l'information et des communications dans les régions de l'Afrique, des pays arabes, de l'Asie et du Pacifique, des Amériques et de la Communauté d'États indépendants.

69. Dans le domaine des radiocommunications, l'UIT a centré ses efforts sur des domaines particuliers comme l'accès sans fil à l'Internet (terrestre et satellite haut débit), les radiocommunications d'urgence (aide à la prévision, la détection et l'atténuation des catastrophes, et aux secours en cas de catastrophe), les systèmes de télédétection (pour transmettre des informations concernant la maîtrise de l'environnement et les changements climatiques) et la transmission numérique (pour aider à combler le fossé numérique).

70. L'UIT demeure à l'avant-garde du travail de normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale. L'une des activités de normalisation les plus importantes de l'UIT concerne les réseaux de nouvelle génération (NGN), la sécurité, les services multimédia sur NGN, la convergence fixe-mobile, les exigences en matière de services et le cadre architectural de prestation de nouveaux services de télévision par Internet (IPTV). Les principes de facturation et de comptabilité pour la connectivité Internet internationale et pour les NGN, y compris les questions connexes touchant les télécommunications, les aspects économiques et les politiques, continuent aussi d'être étudiés aux niveaux international et régional.

71. Le Groupe de la Banque mondiale est un bailleur de fonds important pour le secteur des TIC dans les pays en développement. Entre 2005 et 2009, il est parvenu à doter d'accès aux TIC plus de 3 000 localités rurales isolées du Népal, du Nicaragua, du Nigéria et de l'Ouganda. Concernant les partenariats public-privé, on citera le projet en cours de système de câble sous-marin de l'Afrique de l'Est (EASSy), soutenu par la Société financière internationale, et le Programme régional des infrastructures de communications (RCIP), mené par la Banque mondiale en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Des projets analogues sont envisagés pour l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest et les Caraïbes et le Pacifique.

L'accès à l'information et au savoir (C3)

72. Les infostructures, dont l'UNESCO a vigoureusement soutenu le renforcement afin d'améliorer l'accès à la diversité des savoirs multilingues, ont été étayées par des initiatives récentes comme la Bibliothèque numérique mondiale (avril 2009) et le programme «Mémoire du monde», qui offrent un accès universel à des sources d'information originales

²⁴ http://www.itu.int/ITU-D/connect/cis/documents/Final_Declaration_APPROVED-RCC_24nov.pdf

ainsi que par des projets centrés sur l'élaboration d'outils, de technologies et de formations abordables pour résoudre les problèmes de conservation numérique.

73. Pour promouvoir l'accès à l'information et au savoir, l'UIT a constitué le Groupe mixte de coordination des activités sur l'accessibilité et les facteurs humains (JCA-AHF). Par ailleurs, pendant le Forum TELECOM WORLD 2009 (octobre 2009), elle a organisé un groupe de travail sur l'accessibilité pendant lequel des responsables de la réglementation et des décideurs africains ont été formés à l'utilisation d'outils pratiques sur la cyberaccessibilité, mis au point en coopération avec le G3ict, afin de faciliter la formation de leurs collègues à la prise en compte systématique des problèmes d'accessibilité aux TIC, dans le respect des dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

74. L'UIT a, en outre, renforcé sa collaboration et son dialogue avec le monde universitaire en organisant une deuxième conférence Kaléidoscope consacrée à l'innovation pour l'inclusion numérique, les 31 août et 1^{er} septembre 2009 en Argentine.

Renforcement des capacités (C4)

75. La quatrième réunion de facilitation pour la grande orientation C4 (renforcement des capacités), qui a été organisée par l'UIT et l'UNESCO durant le Forum 2009 de suivi du SMSI, a porté plus particulièrement sur les tendances et les problèmes dans le domaine du renforcement des capacités et a mis l'accent sur les «ressources éducatives libres», le Web 2.0 et les outils de création de réseaux sociaux qui permettraient de rendre les espaces d'apprentissage plus interactifs et mieux à même de collaborer au niveau international.

76. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités humaines, l'UIT a réalisé des programmes et organisé des ateliers de formation aux niveaux régional et international, élaboré des outils de téléenseignement et créé des réseaux d'experts. En 2009, elle a organisé une série de forums régionaux sur le développement des capacités humaines afin de promouvoir l'excellence dans ce domaine pour ce qui est des secteurs des TIC et des télécommunications.

77. Pendant le Forum 2009 de suivi du SMSI, l'UIT a inauguré l'Académie de l'UIT, qui a pour objectif de centraliser les diverses initiatives prises par l'organisation en matière d'éducation, de formation et d'information afin de mettre au point une approche cohérente et intégrée du renforcement des capacités dans le domaine des TIC. La plate-forme²⁵ de l'Académie est le guichet d'accès pour tout ce qui concerne le renforcement des capacités, par exemple les possibilités de formation aux TIC, que celle-ci soit dispensée sous mode présentiel, par un instructeur, ou à distance au rythme de l'apprenant. C'est ainsi qu'en 2009, 17 cours de formation ont eu lieu dans le cadre du réseau des centres d'excellence de la région de l'Asie et du Pacifique (ASP CoE), et 14 dans le cadre du Centre d'excellence de la CEI (CIS CoE). Le Centre d'excellence pour la région des Amériques (AMS CoE) a dispensé 35 cours de formation en ligne et en mode présentiel à plus de 650 participants.

Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (C5)

78. En tant que facilitateur de la grande orientation C5, l'UIT a continué de réaliser un certain nombre d'activités dans le cadre de son programme mondial «Cybersécurité» (CGA). Ce programme a été lancé en 2007 pour répondre au problème de plus en plus aigu posé par la cybersécurité internationale. Le programme CGA bénéficie des conseils d'un

²⁵ <http://academy.itu.int>.

groupe d'experts de haut niveau²⁶, composé d'éminents spécialistes de la cybersécurité venus d'horizons divers – élaboration des politiques, gouvernements, milieux universitaires et secteur privé.

79. Pour faciliter les échanges sur les travaux réalisés dans le domaine de la cybersécurité au titre de la grande orientation C5, la quatrième réunion de facilitation pour cette orientation et un groupe de travail de haut niveau sur la cybersécurité ont eu lieu pendant le Forum de suivi du SMSI en mai 2009²⁷.

80. En mai 2009, l'UIT a publié un guide intitulé: «Comprendre la cybercriminalité: Guide pour les pays en développement», afin d'aider ces pays à se doter de bases juridiques solides contre les cybermenaces. Par ailleurs, le «Toolkit for Cybercrime Legislation» de l'UIT, élaboré par un groupe d'experts multidisciplinaire, doit contribuer à l'harmonisation des législations en matière de cybercriminalité.

81. À la fin de septembre 2009, dans le cadre du Réseau de centres d'excellence, parrainé par le Gouvernement italien, la CNUCED a organisé, en collaboration avec l'Agence nationale tunisienne de sécurité informatique (ANSI)²⁸, le deuxième cours de formation à la cybersécurité. Seule équipe d'intervention informatique d'urgence certifiée d'Afrique, l'ANSI est responsable de la mise en œuvre de la stratégie nationale tunisienne en matière de sécurité informatique.

82. En réponse à une demande formulée par les Gouvernements du Burkina Faso, du Ghana, du Kenya et du Mozambique, la CEA a aidé les quatre pays à définir les grandes lignes de leur stratégie en matière de cybersécurité en examinant les régimes, les législations et les réglementations en vigueur, en analysant les capacités d'infrastructure actuelles, les besoins futurs et les liens possibles avec des accords internationaux existants ainsi que les stratégies de sécurité. La CEA a aussi élaboré les *African Regional Guidelines on Cybersecurity* et les *Guidelines for E-Signature and Certificate Authorities in Africa* pour aider les pays africains à créer un environnement propice au développement d'une économie du savoir, compte tenu de l'omniprésence des TIC dans presque tous les secteurs d'activité du continent.

83. Dans le cadre de son partenariat avec IMPACT, initiative internationale public-privé visant à renforcer la coopération internationale, l'UIT a continué d'aider ses États membres à identifier leurs besoins en matière de cybersécurité et de prêter main forte aux organisations nationales, régionales et internationales compétentes pour la mise en œuvre des activités correspondantes. À la fin de 2009, 40 États membres bénéficiaient des services de l'UIT-IMPACT.

84. Le Conseil de l'Europe a poursuivi les efforts qu'il déploie au niveau mondial au titre de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité. Cette convention sert aujourd'hui de directive dans plus de 100 pays à travers le monde.

²⁶ <http://www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/hleg/index.html>.

²⁷ <http://www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/>.

²⁸ <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=4906&lang=2>.

Environnement propice (C6)²⁹

85. À la quatrième réunion de facilitation organisée en mai 2009 par l'UIT dans le cadre du Forum de suivi du SMSI, les participants sont convenus que la création d'une plateforme permettant la mise en commun des meilleures pratiques pourrait grandement contribuer au succès de la grande orientation sur l'environnement propice³⁰.

86. En 2009, l'UIT a également continué d'aider ses États membres et ses membres de secteurs à élaborer des politiques et des cadres réglementaires favorables à la concurrence dans le secteur des télécommunications. Pour créer un environnement propice, elle a entrepris des activités de partage de l'information, conçu des outils en vue d'améliorer la réglementation, fourni de l'assistance aux niveaux national et régional et élaboré des matériels et des cours de formation.

87. À l'occasion du Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT), qui s'est tenu en 2009 à Lisbonne (Portugal), les participants ont examiné la question de la convergence, par exemple ses répercussions sur les politiques publiques liées à Internet et les nouveaux problèmes posés par les politiques et les réglementations relatives aux télécommunications. Le FMPT a adopté six avis portant sur les points ci-après: questions de politiques publiques liées à Internet; incidences de l'avènement des réseaux de prochaine génération (NGN) et de l'accès au large bande évolué; TIC et environnement; stratégies de collaboration visant à instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC; renforcement des capacités pour soutenir l'adoption du protocole IPv6; et Règlement des télécommunications internationales (RTI).

88. Pendant le Forum de la jeunesse organisé dans le cadre de TELECOM WORLD 2009, l'UIT a également lancé l'initiative «Connecter une école, connecter une communauté»³¹, qui a été approuvée par le Secrétaire général de l'ONU, afin d'aider ses membres à atteindre l'objectif du SMSI consistant à connecter toutes les écoles d'ici à 2015.

89. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) de la Banque mondiale assure la promotion de l'investissement étranger direct en fournissant des assurances contre les risques politiques aux investisseurs et aux créanciers, et en aidant les pays émergents à attirer l'investissement privé. Au cours des dix dernières années, l'AMGI a conclu 38 contrats de garantie portant sur 21 projets de TIC, dont 12 en Afrique, principalement des projets liés à la connectivité.

Application des TIC (C7)

Administration en ligne

90. En 2009, la Division de l'administration publique et de la gestion du développement de l'ONU a publié le *Knowledge Base of Innovative E-Government Practices - Volume III*³²

²⁹ En mai 1988, le PNUD a transmis à l'UIT le rôle de principal facilitateur sur la grande orientation C6 du SMSI. Depuis lors, l'UIT fait office de facilitateur unique pour cette grande orientation, s'appuyant sur les travaux ordinaires menés dans le cadre du Programme 1 de l'UIT-D: Réforme de la réglementation, en étroite collaboration avec le Programme 3 de l'UIT-D: Cyberstratégies et applications TIC.

³⁰ <http://www.iut.int/ITU-D/treg/wsis/c6/>.

³¹ http://www.itu.int/ITU-D/sis/Connect_a_school/index.html.

³² Voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan037362.pdf>.

et le *Knowledge Base of ICT Applications on Electronic Government - Volume II*³³. La Division a également poursuivi le renforcement du Centre de formation en ligne³⁴ du Réseau d'information sur l'administration et les finances publiques de l'ONU, offrant des cours sur l'administration en ligne en plusieurs langues, dont l'anglais, l'arabe, le français, le russe et l'ukrainien, et qui, en 2009, a bénéficié à 2 181 participants du monde entier. La Division a aussi apporté un appui fonctionnel et une assistance technique à des projets d'administration en ligne réalisés à Djibouti, au Ghana et au Togo.

91. METER2³⁵, outil interactif en ligne prêt à l'emploi destiné à aider les gouvernements à contrôler le bon fonctionnement de leurs systèmes d'administration en ligne et à identifier les améliorations nécessaires, a été lancé en mai 2009 par la Division de l'administration publique et de la gestion du développement de l'ONU, en partenariat avec le Centre pour la technologie dans l'administration (CTG), l'Université d'Albany et la société Microsoft.

92. En septembre 2009, en coopération avec infoDev et la Banque mondiale, l'OCDE a organisé un atelier sur le thème: «Les TIC au service du développement: renforcer la cohérence des politiques». Les participants ont examiné les enseignements tirés de l'expérience des TIC au service du développement et les problèmes de cohérence des politiques qui se posent dans les domaines ci-après: a) l'accès, condition préalable à l'utilisation des TIC; b) l'accès haut débit à Internet et le rôle des pouvoirs publics; c) évolution dans le domaine des paiements mobiles; d) la sécurité des TIC, en particulier le crime organisé et la nécessité de mettre l'accent sur la prévention; e) les TIC et l'environnement; et f) la priorité relative des TIC dans le secteur de l'éducation.

93. L'UIT a aussi contribué à l'action menée dans le cadre de la grande orientation sur l'application de l'administration en ligne en publiant une étude intitulée: «Electronic Government for Developing Countries»³⁶; pendant le Forum 2009 de suivi du SMSI elle a également organisé, en coopération avec la Division de l'administration publique et de la gestion du développement de l'ONU, un atelier thématique sur le thème: «Contribution de l'administration en ligne et des partenariats entre secteurs public et privé à l'amélioration de la prestation des services publics et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement», relevant que les initiatives menées par les pays en développement dans ce domaine sont pénalisées par l'insuffisance des ressources financières, la faiblesse des compétences et des capacités au sein des administrations publiques, et l'absence de mesures d'incitation pour récompenser les bons résultats. Tirant parti des enseignements livrés par l'étude susmentionnée, l'UIT élabore actuellement des outils pratiques pour aider les pays en développement à appliquer des stratégies d'administration en ligne.

Commerce électronique

94. L'application des textes issus du SMSI sur la grande orientation C7 (commerce électronique) a été entreprise en 2009 aux niveaux national, sous-régional et régional par les institutions concernées, dont la CNUCED, les commissions régionales de l'ONU, le Centre du commerce international (CCI), l'Union postale universelle (UPU) et l'ONUDI.

95. Pendant le Forum 2009 de suivi du SMSI, le CCI, la CNUCED et l'UPU ont organisé un débat interactif sur le commerce électronique et l'atténuation de la pauvreté qui

³³ Voir <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan037478.pdf>.

³⁴ Voir <http://www.unpan.org/onlinetraining>.

³⁵ Voir <http://unpan.org/meter>.

³⁶ http://www.itu.int/ITU-D/cyb/app/docs/e-gov_for_dev_countries-report.pdf.

a suscité un vif intérêt et pendant lequel de nombreuses idées intéressantes ont été avancées sur la manière de poursuivre l'examen de la question.

96. La CNUCED s'est, pour sa part, attelée à la promotion des TIC et du commerce électronique en faveur du développement, en menant des recherches sur les tendances et les incidences de la rapide mutation de ces technologies. Elle a présenté ses conclusions dans le Rapport 2009 sur l'économie de l'information. La CNUCED a continué de prêter main forte aux gouvernements des pays en développement pour ce qui concerne le suivi de l'économie de l'information, l'élaboration et la révision des politiques nationales dans le domaine des TIC, la préparation de cadres juridiques propices au développement du commerce électronique, et les activités de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques sur l'économie de l'information. Une étude sur les perspectives d'harmonisation de la cyberlégislation en Amérique latine a été publiée en juin 2009; elle sert de base aux plans qui seront élaborés pour établir un cadre juridique harmonisé favorable au développement du commerce en ligne dans les pays de l'Association latino-américaine pour l'intégration (ALAI).

97. En 2009, l'Union postale universelle (UPU) a poursuivi ses travaux sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI, en organisant la Conférence sur le commerce électronique, qui a eu lieu à Hong-Kong. Cette conférence a réuni des représentants du secteur privé et des gouvernements, des responsables de la réglementation et des opérateurs postaux qui ont parlé de l'importance du commerce électronique international dans le monde en développement et le monde développé.

98. Le réseau Post*Net d'échange de données informatisées sur les mouvements postaux de l'UPU relie aujourd'hui plus de 150 pays et contribue indirectement au développement de leur commerce électronique en utilisant les normes internationales et les technologies d'interconnexion de l'organisation. En ce qui concerne l'inclusion numérique, l'UPU a poursuivi le développement de son système financier international (IFS) – réseau international sécurisé de transfert électronique d'argent – en l'étendant à deux pays supplémentaires, la Lituanie et le Viet Nam.

99. Le projet commun, qui associe l'UIT, l'UPU et l'Afrique du Sud dans certains pays en développement, a démarré en 2009, avec la participation de la Tanzanie, du Mozambique, du Malawi, de la Zambie et du Rwanda. Dans le cadre de ce projet, la poste tanzanienne accordera des franchises aux PME afin qu'elles puissent accéder aux TIC et aux services postaux. Au Mozambique, le Gouvernement entend créer, exploiter et maintenir des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) dans les bureaux de poste des zones rurales, avec l'aide de la Banque mondiale. Grâce à ces bureaux de poste, les établissements d'enseignement, les administrations publiques, les hôpitaux, les entreprises et les télécentres à vocation commerciale auront accès à Internet.

100. Pour l'avenir, l'UPU compte mettre tout en œuvre pour améliorer les capacités du secteur postal dans les communautés reculées et mal desservies qui souhaitent accéder aux marchés électroniques et aux portails commerciaux électroniques intérieurs et internationaux. De plus, elle mène actuellement une étude auprès de 650 000 bureaux du réseau postal mondial afin de passer en revue les meilleures pratiques en matière d'utilisation des TIC pour promouvoir le commerce électronique intérieur et international dans les transactions Sud-Sud et Sud-Nord.

Cybersanté

101. Par l'intermédiaire de l'Observatoire mondial de la cybersanté, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) surveille les progrès réalisés par les pays dans l'application de la résolution WHA58.28³⁷ et dans le suivi du SMSI, qui tous deux préconisent des stratégies à long terme pour la mise en œuvre de services de cybersanté. En 2009 et depuis que la première enquête mondiale sur cette question a été réalisée on n'a pas cessé d'élaborer des mesures et de créer des partenariats publics-privés pour soutenir la cybersanté. Le renforcement des capacités, le taux d'adoption des applications de cybersanté et les services liés aux connaissances à l'intention des professionnels de la santé et des étudiants se sont améliorés. En 2010, l'OMS publiera un rapport par pays sur l'application de la grande orientation du SMSI consacrée à la cybersanté; ce rapport portera sur des sujets tels que les politiques, les partenariats, les infrastructures, le financement, le renforcement des capacités, les aspects juridiques et l'adoption d'applications éprouvées et nouvelles, telles que la santé mobile³⁸.

102. L'OMS tient à améliorer l'accès à l'information sanitaire, en partenariat avec le secteur privé. Créé en partenariat avec plus de 150 éditeurs, l'InterRéseau-Santé-Initiative d'accès aux recherches (HINARI) offre aux institutions locales à but non lucratif des pays en développement un accès en ligne gratuit ou très bon marché à un certain nombre de revues médicales³⁹. De plus, la Global Health Library (Bibliothèque mondiale de la santé) centralise des initiatives nationales et régionales comme la bibliothèque virtuelle de santé de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce projet, qui repose sur un réseau de bibliothèques virtuelles, permet à l'information sanitaire de circuler aux niveaux local, national, régional et international⁴⁰.

103. L'utilisation des TIC dans les dispositifs d'urgence a été mise en lumière à l'occasion de la pandémie de la grippe H1N1 en 2009. Les TIC ont été utilisées pour rendre compte sans délai des cas confirmés de grippe, échanger l'information d'une manière rapide et sûre au niveau mondial, et, en parallèle avec les médias traditionnels, informer le public grâce à la communication électronique et mobile. Cette pandémie a montré combien il était important, pour résoudre un problème de santé, que les centres de recherche, les institutions universitaires, les laboratoires et les établissements cliniques, les professionnels et les citoyens du monde entier soient reliés entre eux.

104. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la normalisation des systèmes d'information sanitaire, notamment avec l'informatisation de la Classification internationale des maladies (CIM), la mise au point d'une procédure de révision en ligne de la CIM-11, un accord sur la terminologie (SNOMED-CT (IHTSDO)), et l'élaboration d'une classification internationale pour la sécurité des patients et d'une classification des médecines traditionnelles.

105. L'OMS est soucieuse de l'interopérabilité des normes qui reste un véritable problème dans le secteur de la santé, étant donné la diversité de ces normes, des versions et des mises en œuvre. L'adoption généralisée de normes d'interopérabilité serait un réel progrès pour l'échange d'information au-delà des limites des organisations. Or, le défi qui consiste à mettre en place des systèmes d'information sanitaire de grande envergure fondés

³⁷ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA58/WHA58_28-fr.pdf

³⁸ www.who.int/GOe/en.

³⁹ www.who.int/hinari.fr.

⁴⁰ www.globalhealthlibrary.net/php/index.php?lang=fr.

sur des technologies complexes et notamment leur conception, leur gouvernance et leur gestion, demeure entier.

106. L'UIT, en plus de fournir une aide directe à ses États membres, a aussi réalisé des études exploratoires et élaboré des outils pratiques, dont une étude intitulée «Implementing e-Health in developing Countries – Guidance and Principles».

Téléenseignement

107. Jugeant le téléenseignement essentiel pour l'édification de sociétés du savoir ouvertes à tous, en 2009, l'UNESCO a renforcé ses partenariats dans le domaine des TIC au service des politiques en matière d'enseignement et de l'élaboration des contenus et des programmes d'enseignement ainsi que dans l'utilisation de ces technologies pour l'enseignement supérieur, la formation des enseignants, les cours d'alphabétisation et la formation technique et professionnelle.

108. Par ailleurs, l'UNESCO a lancé une série d'initiatives nouvelles et en a développé d'autres, à savoir le système d'information sur la gestion de l'éducation (OpenEMIS), les logiciels libres pour la formation d'enseignants à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe; l'enseignement ouvert et à distance qui a été mis au point et utilisé pour former 3 700 enseignants en Afrique. En Asie, un programme d'accompagnement collégial a été lancé pour améliorer les capacités d'utilisation des TIC dans les établissements de formation des enseignants.

109. Pendant le Forum de suivi du SMSI, tenu à Genève en mai 2009, faisant le constat que la téléphonie mobile comptait plus de 4 milliards d'abonnés dans le monde, l'UNESCO a consacré une séance à l'apprentissage mobile. En décembre 2009, elle a aussi organisé une réunion d'experts sur l'utilisation du téléphone mobile dans les activités de développement et le téléenseignement, qui a donné lieu à une réflexion sur les mesures à prendre par chacune des parties prenantes.

Cybertravail

110. En mai 2008, l'ONUDI et Hewlett-Packard (HP) ont lancé le programme «Graduate Entrepreneurship Training through Information Technology» (GET-IT) en Afrique et au Moyen-Orient. Ce programme, qui a pour objectif d'enseigner à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, chômeurs ou sous-employés, les rudiments du fonctionnement de l'entreprise et de leur donner une formation pratique à l'utilisation des TIC et à la technologie informatique, les aide à créer leur propre entreprise ou à devenir plus employables. Depuis son lancement, le programme a permis de créer 33 centres GET-IT dans 10 pays, de certifier 143 formateurs GET-IT et de former plus de 15 000 étudiants en Afrique et au Moyen-Orient. En 2009, il s'est encore étendu.

111. En 2007, en collaboration avec Microsoft et le Gouvernement ougandais, l'ONUDI a lancé en Ouganda une initiative en faveur du secteur des logiciels pour permettre à des diplômés en informatique de trouver un emploi dans l'économie de l'information et concevoir des logiciels novateurs dans les langues locales, qui soient adaptés aux besoins des populations locales. C'est ainsi qu'en 2010, pour donner suite à ce qui a déjà été réalisé, il est prévu d'ouvrir le premier centre local de conception de logiciels d'Afrique de l'Est qui servira de centre d'excellence et de pépinière, auquel seront associés milieux universitaires, associations professionnelles, secteur privé et institutions publiques intéressées.

112. La Banque mondiale a lancé récemment une initiative visant à renforcer les compétences en matière de TIC dans les pays en développement, aussi bien dans le cadre

de l'enseignement scolaire que dans le cadre non scolaire, par la formation et le placement dans l'emploi. Le projet pilote 2009-2010, qui est réalisé au Nigéria, devrait être étendu à d'autres pays.

Cyberécologie

113. Le Secrétariat de la Convention de Bâle s'intéresse au contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination depuis 1992. Il constate que le volume des déchets d'origine électronique augmente à une cadence effrénée dans le monde entier. C'est ainsi que, dans les pays où le matériel électronique n'est pas encore omniprésent, les déchets liés à l'utilisation des ordinateurs personnels devraient être multipliés par 4, voire par 8 d'ici à 2020. Préoccupés par ce problème, le Secrétariat de la Convention de Bâle, le PNUE et l'ONUDI réalisent actuellement des projets comportant une assistance technique pour étudier des moyens écologiquement responsables de gérer ce type de déchet dans les pays en développement.

114. Le Secrétariat de la Convention de Bâle relève que la technologie permettant d'éliminer les déchets d'origine électronique d'une manière écologiquement responsable existe mais qu'elle n'est pas en rapport avec le cycle de vie des produits et qu'elle n'est pas encore commercialement viable. Elle nécessite encore les efforts concertés des producteurs, des consommateurs, des entreprises de recyclage et d'élimination des déchets ainsi qu'un financement durable. Le problème s'est encore aggravé dans les cinq dernières années, car la durée de vie d'un ordinateur, qui était de quatre à six ans, est passée de deux à quatre ans en 2005. La plupart des pays en développement ne disposent ni des cadres législatifs ni des dispositifs d'application des règlements leur permettant d'encadrer le recyclage et l'élimination des déchets électroniques; de plus, l'élimination et le recyclage des matières premières sont assurés presque exclusivement par le secteur informel, d'où un traitement inapproprié des déchets et de graves pollutions (combustion à l'air libre des plastiques, des fils de cuivre et lixiviation à l'acide pour l'extraction des métaux précieux). Toutefois, comme le démantèlement des boîtiers d'ordinateur, des processeurs, des fils et des câbles permet de récupérer des métaux utiles dont les prix augmentent, le recyclage est devenu économiquement intéressant pour le secteur informel.

115. Le Secrétariat de la Convention de Bâle recommande de réduire la facture numérique en tenant compte de l'analyse du cycle de vie et en adoptant les lois qui s'imposent pour éviter les problèmes sanitaires et les problèmes de pollution aux niveaux national et international. Grâce à l'approche fondée sur le cycle de vie qui permet aussi de générer des revenus à chacune des étapes de ce cycle, les TIC pourraient profiter durablement au développement des pays.

116. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a continué, en 2009, d'installer des systèmes de surveillance fondés sur les TIC qui permettent de prévoir les catastrophes naturelles et dues à l'homme et d'en mesurer l'impact. Son Système d'information, qui collecte et diffuse des informations sur le temps, l'eau et le climat pour l'ensemble de ses programmes et pour des programmes internationaux connexes, a été encore amélioré, les liens de communication de la région Asie-Pacifique étant passés du relais de trame à la commutation d'étiquettes entre protocoles multiples (MPLS).

117. Pour donner suite à l'atelier organisé en 2008 en vue de promouvoir l'utilisation du protocole commun d'alerte rapide et d'urgence, l'OMM a organisé, en collaboration avec l'UIT et OASIS, un deuxième atelier en juin 2009. Le Royaume-Uni, la France et le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, qui sont membres de l'organisation, ont, eux aussi, organisé un deuxième atelier sur l'utilisation des systèmes d'information géographique et de normes internationales, telles que celles de l'OGC et de

l'ISO, afin de permettre l'échange de données entre systèmes pour la prise de décisions et l'alerte.

118. Pour renforcer les services de son Système d'information en faveur du développement, l'OMM a eu recours aux bases de données interactives en ligne pour réduire les coûts liés à la collecte et à la diffusion de l'information. Elle a également appliqué cette méthode aux Services météorologiques destinés au public afin de créer une base de données des services d'alerte.

119. Les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les hauts représentants de 160 pays qui ont participé au débat de haut niveau de la troisième Conférence mondiale sur le climat, tenue du 31 août au 4 septembre 2009, ont décidé d'établir un cadre mondial pour les services climatologiques afin de renforcer la fourniture et l'utilisation des prévisions, informations et outils relatifs au climat dans le monde. L'accord conclu a été le point culminant de cette conférence des Nations Unies, convoquée par l'OMM et ses partenaires, qui a rassemblé plus de 2 500 scientifiques, experts sectoriels et décideurs pour débattre de la nécessité urgente d'assurer la diffusion en temps voulu d'informations climatologiques fiables. Le cadre mondial jouera un rôle décisif dans l'édification de sociétés adaptées aux aléas climatiques. Par le biais de systèmes d'observation, de recherche et d'information plus performants, et de nouveaux mécanismes d'interaction pour les utilisateurs et les fournisseurs d'informations climatologiques, il permettra à tous les secteurs de la société de disposer d'outils climatologiques commodes à utiliser et de pouvoir ainsi anticiper l'évolution des conditions climatiques.

Cyberscience

120. En 2009, dans le cadre de ses activités sur la cyberscience, l'UNESCO s'est attelée à rendre l'information scientifique à la fois abordable et accessible. Par exemple, des progrès ont été réalisés afin d'améliorer l'accès aux connaissances scientifiques, avec une attention particulière portée aux pays en développement et à la question des stratégies d'accès libre pour la cyberscience. Par ailleurs, une réunion d'experts sur la Stratégie UNESCO «Open Suite» a eu lieu à Paris, en décembre 2009.

121. En Afrique notamment, le manque de professeurs de sciences dotés d'une formation et de qualifications est un obstacle majeur à l'enseignement de ces disciplines. C'est pourquoi le campus virtuel africain a été créé et ses activités, outre celles qui sont réalisées dans les centres déjà installés au Bénin et au Sénégal, étendues à des campus de Côte d'Ivoire et du Cap-Vert.

122. En 2009, l'ONUDI a noué un partenariat avec l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO) pour créer le portail internet Labnetwork.org afin de venir en aide dans divers domaines – environnement, métrologie, chimie, microbiologie, textiles, etc. – aux laboratoires d'essai qui certifient la conformité des matières et des produits avec les prescriptions techniques et les normes de qualité des pays importateurs. Parmi les autres partenaires, on peut citer la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Bureau international des poids et mesures (BIPM), l'EPTIS et le COMAR. Le réseau Labnet aide les pays en développement à créer les infrastructures physiques et institutionnelles qu'il leur faut pour promouvoir le commerce international.

Cyberagriculture

123. La Communauté d'e-agriculture, lancée en 2007, compte aujourd'hui plus de 6 000 membres répartis dans plus de 150 pays, dont des praticiens du développement, des décideurs, des représentants d'associations d'agriculteurs, des chercheurs et des spécialistes

de l'information et de la communication spécialisés dans l'agriculture et le développement rural. Malgré des ressources financières limitées et un cadre administratif informel, la Communauté a attiré un volume important de contributions volontaires (non pécuniaires), publié un certain nombre de documents d'orientation et autres et organisé des réunions sur l'expérience et les connaissances spécialisées acquises par ses membres.

124. La FAO a organisé et facilité les manifestations et conférences ci-après: i) une session spéciale sur la téléphonie mobile en milieu rural, tenue à Rome en janvier 2009 sous le parrainage de Biodiversity International, du programme ICT-KM du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), du FIDA et du PAM; ii) une séance interactive sur la cyberagriculture, et plus spécifiquement sur l'utilisation de la communication mobile pour l'échange de connaissances concernant les tâches liées aux moyens de subsistance, organisée en mai 2009, à Genève, à l'occasion du Forum de suivi du SMSI; iii) la Conférence du chapitre africain de l'Association internationale des bibliothécaires et documentalistes agricoles (IAALD), tenue en juillet 2009 à Accra (Ghana) sur le thème: «Ouvrir l'accès à l'information et au savoir dans le domaine des sciences et des technologies agricoles en Afrique», qui a sensibilisé les participants à l'importance pour les principales parties prenantes en Afrique d'avoir accès à l'information et aux connaissances agricoles; iv) la eIndia Conference, tenue à Hyderabad en août 2009, et dont l'un des grands thèmes était cyberagriculture, qui avait pour but d'établir des relations intersectorielles et qui a également examiné le thème: «Cyberagriculture: des politiques à la pratique»; et v) la quinzième réunion de l'Association interaméricaine des bibliothécaires, documentalistes et spécialistes de l'information agricole (AIBDA), organisée à Lima en octobre 2009, sur le thème: «L'accès aux TIC pour l'amélioration des moyens de subsistance dans les zones reculées pauvres».

125. La FAO a aussi organisé des activités et des forums en ligne durant l'année 2009. C'est ainsi qu'en avril 2009, elle a organisé un forum en ligne en langue espagnole sur le thème: «La téléphonie mobile en milieu rural» pour donner suite à la discussion susmentionnée sur la cyberagriculture. Plus tard dans l'année, en décembre, les intervenants du forum en ligne sur le rôle des TIC dans les chaînes de valeur agricoles ont discuté des principales possibilités offertes par l'utilisation des TIC dans ces chaînes de valeur ainsi que des problèmes que cela posait, tout particulièrement dans les zones rurales. Par ailleurs, en 2009, la Communauté d'e-agriculture a multiplié le nombre des matériels d'apprentissage disponibles en ligne gratuitement pour renforcer les capacités et assurer le perfectionnement professionnel des professionnels des TIC dans les pays en développement.

Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)

126. Pour renforcer la diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et les contenus locaux, l'UIT a créé, avec l'appui de la nation Navajo, d'ANACOM et du Conseil intertribus du Brésil, un portail informatique en langues anglaise et espagnole pour les populations autochtones des Amériques (<http://www.ictindigenouportal.org/>) qui compte six applications spécialement conçues sur la banque, le commerce, l'environnement, le gouvernement, la santé et l'apprentissage. En 2009, le portail a été ouvert aux populations autochtones du monde entier.

127. L'UNESCO a centré ses activités sur la promotion de la diversité et du dialogue culturels en défendant la diversité linguistique, en formulant des politiques en faveur des langues nationales et en diffusant des contenus d'origine locale et autochtone. La plateforme intersectorielle de l'UNESCO sur les langues et le multilinguisme a contribué au lancement de la Bibliothèque numérique mondiale et à la mise à jour de l'Atlas of

Endangered Languages (Atlas des langues menacées) et de la Bibliographie mondiale de la traduction (Index Translationum) en 2009.

128. À la suite de l'Année internationale des langues célébrée en 2008, un Forum international sur le multilinguisme a eu lieu à Bamako (Mali) en 2009, tandis qu'une version mise à jour de l'étude «Measuring Linguistic Diversity on the Internet» était publiée en février 2009 sous le titre «Twelve years of experiences in measuring linguistic diversity on the Internet: balance and perspectives». De plus, en septembre 2008 et en mars 2009, l'UNESCO a contribué au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le multilinguisme, notamment dans le cyberspace⁴¹.

Média (C9)

129. En 2009, pour promouvoir l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe a organisé plus de 90 activités dans ses États membres, bon nombre d'entre elles dans le cadre de programmes communs cofinancés par la Commission européenne.

130. Avec l'appui du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), l'UNESCO a mis en place 63 projets de partenariat pour le développement des médias dans les pays en développement en 2009. En coopération avec la Rhodes University (Afrique du Sud) et le Namibia Polytechnic, elle a organisé deux réunions de renforcement des capacités dans le domaine du journalisme, l'une en mars 2008 à Grahamstown (Afrique du Sud), et l'autre en mai 2009 à Windhoek (Namibie). Les réunions avaient pour objectif de renforcer les capacités journalistiques de l'Afrique par des aides et la mise en place de programmes d'échange et de partenariats et par la formation de réseaux aux niveaux régional et international.

131. La Journée mondiale de la liberté de la presse a été célébrée par l'UNESCO à Doha (Qatar) les 2 et 3 mai 2009 par une conférence où les participants ont réfléchi à l'influence des médias sur la pensée et l'action et leur capacité de favoriser le dialogue, la compréhension et la réconciliation.

132. En partenariat avec le PNUE, l'UNESCO a organisé, en septembre 2009 à Paris, la première conférence internationale sur le thème: «Radiotélévision et changement climatique». La conférence a abouti à l'adoption de la Déclaration de Paris par les radiotélédiffuseurs de pays en développement et de pays développés qui sont convenus que: «L'accès à l'information relative au changement climatique [était] crucial pour le maintien de la vie sur cette planète et pour assurer la survie des êtres humains.».

133. Un certain nombre de recommandations sur l'accès aux TIC par les infrastructures terrestres et satellitaires de radiotélédiffusion ont été formulées et sont actuellement à l'étude. Ces infrastructures sont particulièrement importantes pour les pays en développement et les régions mal desservies, telles les zones reculées et peu peuplées. L'UIT réalise actuellement un projet sur le passage de la radiotélédiffusion analogique à la radiotélédiffusion numérique afin d'aider les pays en développement, d'Afrique en particulier, à passer sans heurts à la diffusion numérique terrestre.

Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)

134. Le Conseil de l'Europe entend maintenir l'accent sur les questions relatives aux droits de l'homme. En mai 2009, il a adopté toute une série de politiques générales et de

⁴¹ <http://daccess-dds-ny.org/doc/UNDOC/GEN/09/260/33/PDF/N0926033.pdf?OpenElement>.

plans d'action sur la protection des droits de l'homme dans la société de l'information lors de la première Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des médias et des nouveaux services de communication, tenue à Reykjavik. En outre, en juillet 2009, le Comité ministériel a adopté une recommandation sur la protection des mineurs contre les risques de la diffusion de contenus préjudiciables pour eux, ainsi que des lignes directrices à l'intention des principaux fournisseurs d'accès et de contenus à Internet, à savoir les fournisseurs de jeux en ligne et les fournisseurs européens de services Internet.

135. Dans le cadre de son programme «Information pour tous» (PIPT), l'UNESCO a créé un groupe de travail chargé d'examiner un projet de code d'éthique pour la société de l'information. Un séminaire et un atelier de formation sur le thème «Éthique de l'information et administration en ligne», organisés conjointement par l'UNESCO, le International Centre for Information Ethics et le Gouvernement sud-africain, ont eu lieu en février 2009 à Pretoria, avec pour principal objectif de renforcer la transparence des services publics aux particuliers et aux entreprises.

Coopération internationale et régionale (C11)

136. En 2009, l'UIT a continué de favoriser la coopération internationale et régionale avec d'autres organisations internationales à travers une série de manifestations et de réunions. C'est ainsi qu'elle a organisé le Colloque mondial des régulateurs et le Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC, en novembre 2009 à Beyrouth, la réunion annuelle Telecom World, un Colloque sur le développement des télécommunications et un Forum de la jeunesse à Genève en octobre 2009 et, enfin, le Forum mondial des politiques de télécommunication, à Lisbonne, en avril 2009. L'UIT a également organisé cinq réunions régionales de préparation en vue de la Conférence mondiale du développement des télécommunications de 2010 (CMDT-2010), où les débats ont porté sur le suivi du SMSI.

137. Pour promouvoir le dialogue régional et aider au renforcement des capacités des responsables de l'élaboration des politiques publiques liées à l'administration en ligne, le Département des affaires économiques et sociales a organisé plusieurs ateliers de formation: à Addis-Abeba (Éthiopie), en février 2009, sur «Le développement de l'administration en ligne en Afrique: progrès réalisés et défis», en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique; à San José (Costa Rica), en novembre 2009, sur «L'administration en ligne/mobile pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes: renforcer les capacités en matière de gestion des connaissances par les partenariats»; et à Saint-Georges (Grenade), en décembre 2009, sur «La stratégie relative à l'administration en ligne dans la région des Caraïbes: renforcer les capacités en matière de gestion des connaissances et promouvoir la formation au niveau national pour harmoniser les cadres nationaux dans le domaine des TIC».

b) Application des thèmes

Mécanismes de financement

138. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) a organisé à Genève, les 8 et 9 octobre 2009, des consultations ouvertes sur les mécanismes de financement à mettre en place pour relever le défi que représente l'application des TIC au service du développement. La réunion a été organisée conjointement par les organisations présidente et vice-présidentes de l'UNGIS, à savoir l'UIT, l'UNESCO, la CNUCED, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU et le PNUD. Elle était ouverte à toutes les parties prenantes au SMSI, soit 147 participants représentant des gouvernements (49), des organisations internationales (41), la société civile (41), le secteur privé (11) et

d'autres (5). Pour faire suite à la demande de communications adressée par le secrétariat de l'UNGIS, plus de 40 documents ont été présentés, qui sont les premiers d'une base de documentation électronique liée aux mécanismes de financement des TIC au service du développement, consultable sur le site Web de l'UNGIS (www.ungis.org).

139. Les participants aux consultations ouvertes se sont accordés à reconnaître que les mécanismes de financement en faveur des TIC restent essentiels et qu'il faut redoubler d'efforts pour corriger les disparités en matière d'accès, développer de nouveaux contenus et de nouvelles applications et renforcer les capacités. Ils ont relevé que le développement des capacités et des contenus sont souvent éclipsés par les investissements d'infrastructure et d'équipement et que le financement de ces éléments immatériels et moins visibles, pourtant essentiels à la mise en œuvre des technologies, reste un défi majeur. La difficulté de financer ces secteurs immatériels a mis en évidence l'importance pour les gouvernements de bénéficier d'un appui constant de la part des organisations donatrices bilatérales et multilatérales⁴².

140. À sa douzième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a décidé que l'un des thèmes de fond de la période intersessions 2009-2010 serait le suivant: «Améliorations et innovations portant sur les mécanismes financiers en place». Pour contribuer à l'examen de ce thème et aux travaux de la Commission à sa treizième session, une réunion de groupe intersessions a été organisée par la Commission et le Gouvernement suisse à Genève, du 9 au 11 novembre 2009. À cette réunion ont participé des membres de la Commission, d'autres représentants de gouvernements (non membres de la Commission), des représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des représentants d'ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, et des représentants de la société civile et d'entreprises privées accréditées auprès du SMSI. Tous les documents de la réunion peuvent être consultés en ligne sur le site Web de la Commission: www.unctad.org/cstd.

141. Les principales conclusions et recommandations formulées par le groupe à l'issue de la réunion sur le thème étaient les suivantes: 1) le financement des TIC au service du développement demeure un défi important; 2) l'augmentation des investissements privés dans le secteur des TIC ne remet pas en cause la nécessité de combler les disparités qui demeurent en matière d'accès, de développer les contenus locaux et les applications locales et de renforcer les capacités; 3) le partage des infrastructures peut être un bon moyen de réduire les coûts liés au déploiement des réseaux dorsaux; 4) il faut s'attaquer à l'absence ou à l'insuffisance de TIC abordables dans les zones faiblement peuplées des pays en développement; 5) les objectifs des fonds de service universel ou d'accès universel méritent d'être réexaminés, compte tenu des transformations de la société de l'information où l'accès à la téléphonie mobile, à l'Internet et même au haut débit pourrait devenir essentiel; 6) l'investissement public dans des contenus et des applications plus «pertinents sur le plan social», tel le téléenseignement et l'administration en ligne, est nécessaire; 7) les possibilités offertes par les réseaux sociaux et les contenus générés par les utilisateurs en matière de partage d'information devraient être examinées plus avant; 8) les mécanismes de financement peuvent aller du financement à grande échelle au financement de petits projets par le microcrédit; et 9) privilégier les utilisateurs locaux, les contenus locaux et renforcer les capacités locales peut contribuer à la viabilité des projets dans le domaine des TIC. Pour ce faire, il convient de mettre en place des politiques publiques coordonnées au niveau international, afin de moderniser les modèles actuels de renforcement des capacités. Il est

⁴² UNGIS (2009), Draft Chairmen's Report on the Open Consultations on Financial Mechanisms for Meeting the Challenges of ICT for Development, www.ungis.org.

vital de disposer de plans nationaux de développement pour identifier les besoins et les domaines prioritaires du financement des TIC.

Gouvernance d'Internet

Renforcement de la coopération

142. Pour donner suite à la résolution 63/202 de l'Assemblée générale, le Département des affaires économiques et sociales a établi le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (E/2009/92), qui a été présenté pour examen au Conseil économique et social à sa session de fond de juillet 2009. Le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport à sa session de fond de 2010.

143. Dans sa résolution 2009/7, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, sur les progrès accomplis en vue d'une coopération accrue. À cette fin, en février 2010, le Département des affaires économiques et sociales a invité toutes les organisations concernées à lui envoyer des renseignements actualisés qui seront compilés et mis à la disposition de la Commission, en tant que document de séance, à sa treizième session, en mai 2010.

Gouvernance d'Internet

144. Le Forum sur la gouvernance d'Internet a tenu sa quatrième session annuelle à Sharm El Sheikh (Égypte) du 15 au 18 novembre 2009 sur le thème: «Gouvernance de l'Internet: créer des possibilités pour tous».

145. Réunissant plus de 1 800 participants venus de 112 pays, le Forum a connu une affluence record. L'ordre du jour portait sur un large éventail de questions d'intérêt général relatives à Internet, conformément à la définition pratique de la gouvernance d'Internet énoncée dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

146. Le rôle des enfants et des jeunes dans l'édification de la société de l'information et du savoir a été un sujet récurrent du débat. Dans ce contexte, une attention particulière a été accordée à la profession des réseaux sociaux et aux problèmes de gouvernance que cela pose, en particulier la nécessité de changer d'approche en ce qui concerne la protection de la vie privée et des données, les règles applicables aux contenus générés par les utilisateurs et au matériel protégé par des droits d'auteur, et la liberté d'expression et les contenus illégaux.

147. Une séance était consacrée au bilan et aux perspectives. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/252, il était demandé au Secrétaire général de déterminer s'il était souhaitable que le Forum poursuive ses activités au-delà des cinq ans qui suivraient sa création et de faire des recommandations aux États Membres de l'ONU sur ce point. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. Sha Zukang, a présidé des consultations formelles au cours desquelles 47 intervenants représentant différents groupes de parties prenantes ont fait des déclarations à ce sujet. Les déclarations de huit participants qui, faute de temps, n'ont pas pu prendre la parole ont été affichées sur le site Internet du Forum sur la gouvernance de l'Internet. Deux déclarations ont été présentées après la session.

148. Tous les intervenants, sauf deux, et toutes les déclarations écrites étaient explicitement favorables à la poursuite des activités du Forum, certains demandant des aménagements et des améliorations, et d'autres préférant s'en tenir au modèle actuel. Il a

notamment été proposé que des dispositions soient prises pour que le Forum puisse produire des résultats, formuler des recommandations ou prendre des décisions sur la base d'un consensus des parties prenantes et que son financement soit assuré par le budget régulier de l'ONU, deux intervenants ont estimé qu'il ne faut pas penser que le dialogue informel au sein du Forum, qui n'a aucun pouvoir de décision, peut remplacer une discussion sur la gouvernance mondiale d'Internet dans un cadre intergouvernemental.

149. En 2009, on a également assisté à une progression de l'approche multipartite au dialogue sur les questions d'intérêt général liées à Internet. Un certain nombre d'initiatives nationales et régionales ont été élaborées sur le modèle du Forum. Plusieurs initiatives ont été signalées en Afrique – Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale – ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Une deuxième réunion du Dialogue paneuropéen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG) a eu lieu à Genève. Des réunions nationales ont été tenues aux États-Unis, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni.

150. La cinquième réunion du Forum aura lieu à Vilnius (Lituanie) du 14 au 17 septembre 2010. Si le mandat du Forum devait être prorogé, le Kenya a proposé d'accueillir la session de 2011.

Mesure de la contribution des TIC au développement

151. En 2009, le Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement a accueilli le Département des affaires économiques et sociales parmi ses membres. Une version révisée de la liste d'indicateurs de base sur les TIC ainsi qu'un document d'information sur les révisions et les ajouts faits à cette liste⁴³ ont été présentés à la quarantième session de la Commission de statistique de l'ONU, tenue en février 2009, par le Partenariat. Le Département des affaires économiques et sociales a coordonné la réunion des parties prenantes du Partenariat pour la mesure des TIC au service du développement. Les débats ont porté sur la manière d'avancer dans l'élaboration du cadre analytique sur la mesure des statistiques concernant les TIC, notamment sur les indicateurs de l'administration en ligne destinés à mesurer la progression vers les cibles et les objectifs du SMSI d'ici à 2015.

152. Pour mesurer et contrôler l'évolution de la fracture numérique, l'UIT a créé une base de données en ligne sur les télécommunications et les TIC, intitulée «L'œil sur les TIC». À cette fin, elle collabore étroitement avec divers organismes publics de ses États membres, notamment des ministères chargés des télécommunications, des organismes de réglementation et des bureaux nationaux de statistique.

153. De plus, un nouvel indice a été élaboré et publié dans l'édition 2009 du rapport de l'UIT intitulé «Measuring the Information Society». Cet indice, appelé indice d'accès au numérique, compare l'évolution des TIC dans 154 pays sur une période de cinq ans, de 2002 à 2007, en associant 11 indicateurs portant sur l'accès, l'utilisation et les compétences dans le domaine des TIC, pour former un indice unique qui peut être utilisé comme outil de comparaison aux niveaux mondial, régional et national. La publication contient aussi, pour la première fois, un «panier de la ménagère» des TIC qui permet aux pays de mesurer et de comparer le coût relatif des lignes fixes, de la téléphonie mobile et de l'accès au haut débit par le réseau fixe.

154. En février 2009, la CNUCED a publié une révision du *Manual for the Production of Statistics on the Information Economy 2009*. Pour sa part, l'UIT a publié son *Manual for Measuring ICT Access and Use by Households and Individuals*. Sur la base de ces

⁴³ http://www.itu.int/ITU-D/ict/partnership/material/CoreICTIndicators_e_rev2.pdf.

documents de référence, les deux organisations ont organisé plusieurs cours de formation régionaux dans les Caraïbes (janvier: UIT, CNUCED et CEPALC); en Afrique (juillet: UIT, CNUCED et CEA); en Asie-Pacifique (octobre: UIT); et en Afrique (décembre: CNUCED et CEA). En outre, l'UIT et la CNUCED ont organisé cinq journées de formation des formateurs sur les statistiques des TIC, à Genève en juin 2009. La CESAO et la CEPALC ont tenu des ateliers régionaux sur la mesure des TIC.

155. L'Institut de statistique de l'UNESCO a créé un Groupe de travail international sur les statistiques relatives aux TIC dans l'éducation, composé de représentants de 25 pays et chargé de valider les outils méthodologiques de l'Institut (un guide des indicateurs relatifs aux TIC dans l'éducation et des instruments d'enquête) ainsi qu'un nouveau questionnaire type sur les TIC dans l'éducation.

156. À l'occasion du Forum 2009 de suivi du SMSI, le Partenariat a organisé une séance sur la mesure de l'impact des TIC et son importance pour évaluer et décider des priorités dans ce domaine.

157. Parmi les travaux entrepris dans le cadre du Partenariat, le Groupe de travail sur les indicateurs du cybergouvernement, qui est coordonné par la CEA pour mesurer l'utilisation des TIC dans les administrations publiques, est convenu, à la fin de 2009, d'une liste d'indicateurs fondamentaux. La CEA a fait appel à une société de consultants finlandaise pour élaborer, en 2010, un cadre et un manuel pour l'application de ces indicateurs.

III. Conclusions et recommandations

158. L'administration en ligne est devenue un puissant outil de développement, et il est essentiel à la réalisation des OMD. Les pays qui en sont dotés constatent son pouvoir de transformation: elle redynamise l'administration, améliore la gestion publique, favorise la participation des citoyens et fait progresser le service public vers plus d'efficacité, de transparence et de responsabilité. Même dans les petits pays les moins avancés, dont les possibilités de réaliser des économies d'échelle sont limitées, la révolution engendrée par la téléphonie mobile et les progrès du haut débit et de l'accès sans fil commencent à avoir des effets économiques mesurables, que renforce encore le développement des capacités de l'administration publique en ligne.

159. De nombreuses organisations ont souligné la nécessité de renforcer les capacités et d'élaborer des politiques, des contenus et des indicateurs en vue d'édifier une société plus solidaire et de réduire la fracture numérique. À cet égard, les programmes de renforcement des capacités mis en œuvre aux niveaux international et régional revêtent une importance toute particulière.

160. La réduction de la fracture numérique est un domaine d'action prioritaire pour toutes les commissions régionales. S'agissant de la pénétration du haut débit, la CEE relève que l'écart entre les pays les plus développés et les moins développés d'Europe se creuse. De la même manière, la CEPALC note qu'il faut de toute urgence réduire la fracture numérique en ce qui concerne l'accès et la qualité de cet accès si l'on veut instaurer une société de l'information plus largement ouverte. Dans la région de la CESAP, le niveau et la progression de la pénétration des TIC varient sensiblement. Les zones rurales pauvres et isolées sont particulièrement mal desservies, et les utilisateurs sont moins nombreux parmi les femmes et dans certaines communautés défavorisées.

161. Les organisations soulignent que pour réduire le fossé, il faut adopter à la fois des politiques qui favorisent la compétitivité et des stratégies qui encouragent la création des infrastructures les mieux adaptées au secteur des télécommunications. Elles demandent en

outre instamment aux décideurs de mettre l'accent sur le renforcement des instruments et la création des institutions qui seront chargées de la réalisation des initiatives régionales et de l'application des politiques nationales et sectorielles relatives aux TIC. Les politiques publiques peuvent jouer un rôle important en encourageant l'investissement étranger direct dans le secteur des TIC, en allouant à ce secteur davantage de fonds publics, et en favorisant la recherche scientifique et technologique. Comme le rappellent les organisations, le secteur privé joue, pour sa part, un rôle moteur dans l'adoption et la diffusion de ces technologies; quant aux partenariats public-privé, ils peuvent être un outil efficace pour faciliter l'élaboration de contenus locaux, améliorer la connectivité et renforcer les capacités.

162. Le Département des affaires économiques et sociales, dans son analyse intitulée *United Nations e-Government Survey 2010*, a montré qu'il est possible de gagner la confiance du public en améliorant la transparence, par exemple en rendant publiques les données de l'administration centrale. Une plus grande transparence peut aussi être un atout pour les administrations publiques au moment de prendre des décisions politiques et de mener des réformes de la réglementation. L'administration en ligne peut aussi être un gain de temps et un moyen pour les gouvernements de faire face à un volume accru de demandes, même en temps de restrictions budgétaires.

163. Les coûts associés aux infrastructures de télécommunication et aux besoins en ressources humaines continuent d'être un frein pour le développement de l'administration en ligne. Toutefois, ils peuvent être en grande partie compensés par des stratégies et des cadres juridiques efficaces, même dans les pays les moins avancés. Ceux qui, pour faire avancer le programme de développement des Nations Unies, sont capables d'exploiter les possibilités offertes par un plus large accès au haut débit, dans les régions développées, et au réseau mobile, dans les pays en développement, ont beaucoup à gagner.

164. La CEA relève que de nombreux pays africains ont fait des progrès considérables en ce qui concerne l'harmonisation de leurs stratégies et de leurs plans nationaux en matière de TIC et l'établissement de cadres sous-régionaux en vue de l'intégration économique régionale.

165. Beaucoup d'organisations ont fait observer que la participation active d'un large éventail de parties prenantes et l'harmonisation de leurs engagements sont essentielles au succès des initiatives prises pour réaliser les objectifs du SMSI.

166. La Banque mondiale appelle à des relations renforcées avec ses partenaires extérieurs, tant publics que privés, ainsi qu'avec la société civile et les citoyens. Elle note en outre que les stratégies en matière de TIC doivent être alignées sur celles qui concernent les changements climatiques, l'environnement, l'énergie, l'éducation et l'agriculture.

167. S'agissant des obstacles, l'UNESCO observe que, faute de fonds, beaucoup de représentants des pays en développement ne peuvent pas assister aux réunions du Forum de suivi du SMSI, tenu à Genève. C'est pourquoi, elle a créé en 2009 une plate-forme en ligne (www.wsis-community.org) qui permet à toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des résultats du SMSI de participer plus pleinement aux différentes activités et qui sert aussi à préparer les réunions du Forum de suivi, à Genève.

168. L'UNESCO note également qu'un des problèmes auxquels elle se heurte pour mesurer les progrès réalisés sur ses grandes orientations est celui de la normalisation qui garantit la collecte de données comparables et qu'il existe encore des écarts entre les pays en ce qui concerne les capacités statistiques. La mesure des éléments ou des impacts immatériels est encore plus difficile.

169. Avec des ressources financières limitées mais des contributions volontaires importantes, la Communauté d'e-agriculture, dirigée par la FAO, a continué de croître, et son niveau d'activité est resté régulier. Toutefois, sans structure formelle ni budget spécifique, la Communauté n'a pas les moyens qu'il faudrait pour faire participer à ses travaux davantage de pays et de praticiens, étendre le partage des pratiques de pointe et mettre en place une plate-forme véritablement multilingue. Dans le cas de l'UPU, qui est l'une des petites organisations spécialisées de l'ONU, les contributions en nature venues des institutions de la communauté d'aide au développement et du secteur privé sont vitales pour le financement d'initiatives et de projets.

170. Comme les années précédentes, l'OMS note que parmi les difficultés qui font obstacle à la mise en service de systèmes d'information sanitaire de grande envergure la conception, la gouvernance, le financement et la capacité de gérer le déploiement de TIC complexes figurent toujours en bonne place. Sur le plan technique, l'interopérabilité des normes reste un véritable problème pour le secteur de la santé, étant donné la diversité de ces normes, des versions et des mises en œuvre, la voie à suivre n'ayant pas encore été clairement déterminée. Le secteur de la santé devra peut-être procéder à des investissements considérables pour garantir l'interopérabilité nécessaire à un échange efficient et efficace de données sanitaires dans les zones particulièrement difficiles d'accès.

171. L'ONUDI observe que pour déployer plus largement ses programmes d'assistance technique fondés sur les TIC et encourager des solutions abordables, innovantes et pertinentes pour les PME des pays en développement, il faudrait renforcer les partenariats entre les organisations internationales, les secteurs public et privé et tous les acteurs intéressés.

172. Le secrétariat de la Convention de Bâle relève que l'adoption d'une approche des équipements fondés sur les TIC qui s'appuie sur leur cycle de vie nécessite les efforts conjugués des producteurs, des utilisateurs, des opérateurs du recyclage et de l'élimination ainsi qu'un système de financement solide et durable. Tout mécanisme financier visant à répondre aux difficultés posées par les TIC mises au service du développement doit considérer le cycle de vie tout entier du matériel concerné afin qu'en réglant le problème de la fracture numérique, on ne provoque pas des problèmes de santé et des pollutions.
